RAPPORT ANNUEL 1984







LA RTBF EN 1984

Deux événements ont marqué l'année 1984 à la RTBF : Robert Wangermée a quitté ses fonctions au mois de novembre. Pendant 25 ans, à la tête de la Radio-TV, il a développé tous les domaines dans lesquels peut œuvrer un service public d'audiovisuel.

Il a conduit la RTBF sur la voie de la décentralisation, par le développement des centres de production tant en TV qu'en Radio. Aujourd'hui, du local avec ses radios de base, à l'international, avec une participation au canal par satellite TV 5, la RTBF est largement présente dans l'audiovisuel belge et européen.

Si la RTBF a joué pleinement grâce à Robert Wangermée son rôle de service public, 1984 marque aussi un tournant. C'est une année de crise pour le secteur audiovisuel.

Crise financière : la Radio-TV se trouve confrontée à une croissance importante des coûts que le financement public ne peut suffire à compenser, malgré les efforts très volontaires de la Communauté française. Un audit a montré que, depuis 1982, apparaissait un déficit d'exploitation que la RTBF a toujours pu combler, notamment par ses réserves, et, en 1984, par l'aide de la publicité non commerciale.

1985 s'ouvre comme année-charnière. Le paysage audiovisuel est en train de changer : l'introduction de la publicité sur les écrans de télévision fait l'objet d'un large débat, le projet d'un « pacte des ondes » entre télévisions publiques et privées refait surface.

La RTBF, quelle que soit l'issue de ces débats, devra en 1985 tendre à maintenir l'équilibre entre ses dépenses et ses ressources tout en assurant le meilleur service au public.

C'est un défi. Mais nous vivons aussi une remise en question. Quelle est la nouvelle mission du service public de Radio-Télévision, quels objectifs, quels renoncements, quels projets, et quels partenaires ?

Car l'évolution générale des médias s'inscrit dans la logique d'une collaboration de plus en plus étroite entre des partenaires complémentaires, qu'ils soient publics ou privés.

L'année 1985 verra, c'est plus qu'un espoir, s'amorcer un tournant pour une RTBF, entreprise de service public, redéfinie sur des bases et des objectifs affinés. Pour répondre mieux encore à l'attente de ses publics.

Robert Stéphane

CHRONIQUE RTBF 84

JANVIER

• Apparition de la publicité non commerciale sur les antennes radio et télévision en application du décret du 8 juillet 1983 de la Communauté française de Belgique.

• La RTBF, TF1, Antenne 2 et la SSR créent TV 5, la télévision francophone par satellite. Pour la première fois, cinq télévisions de service public s'associent pour diffuser un programme quotidien de 19 h à 22 h sur toute l'Europe et l'Afrique du Nord.

• Mise en place d'un nouveau Directeur de la Radio. Philippe Dasnoy succède à Jean Mogin, parti à la retraite.

• Réaménagement des structures internes de la RTBF. En radio : suppression du secteur des services communs dont les compétences sont réparties entre la Direction de la Radio, la Direction de la Coordination des Programmes et la Direction de la Fabrication. En télévision : mise en place d'un Centre Radio-Télévision de Bruxelles; création d'un Département de l'Information, d'un Département Spectacles et d'une Direction des Affaires Commerciales.

• Canal 13 reprend ses activités interrompues pendant trois mois par la chute du pylône de Wavre en automne 1983.

• Installation d'un nouvel émetteur provisoire pour améliorer la diffusion de Radio 21, sérieusement hypothéquée par la chute du pylône de Wavre.

• Diffusion du premier numéro d'une série télévisée consacrée à la colonisation belge au Congo : *Bula Matari.* A travers archives, reportages et témoignages, une évocation de la vie quotidienne du Congo belge.

• Radio 21 se lance dans l'aventure du Paris-Dakar. Au volant de la voiture Radio 21 : Claude Delacroix.

• *A suivre...* diffuse un reportage exceptionnel réalisé dans des conditions extrêmement difficiles : *U.R.S.S., le jour d'avant.* En cours de tournage, l'équipe avait été expulsée d'Union Soviétique.

FÉVRIER

• Création, en télévision, d'un Bureau Central des Commandes chargé de planifier l'utilisation des moyens techniques disponibles sur le site de Bruxelles.

• *Nationale 4* réalise trois jours d'émissions spéciales en décrochage pour venir en aide aux victimes des inondations catastrophiques dans la région de Dinant.

• *Télé-Chérie n° 2 : Sous les pavés, le câble.* Deuxième volet d'une série consacrée au paysage de l'audiovisuel dans la Belgique francophone.

MARS

• Adoption, par le Conseil d'Administration de la RTBF, du principe de la création d'un syndicat d'études sur un projet de télévision à péage.

• Attribution du Prix Point de Mire à Rezvani pour *La Loi humaine* (Editions du Seuil) et du Prix Point de Mire-Foire du Livre à François Weyergans pour *Le Radeau de la Méduse* (Editions Gallimard).

• La Commission de réflexion sur l'avenir de l'audiovisuel, installée par la Communauté française, dépose les conclusions de son étude sur les radios locales.

• *Télésambre*, la télévision communautaire de Charleroi, diffuse des émissions quotidiennes avec, chaque jour, un journal télévisé réalisé par le Centre RTBF de Charleroi.

• Sur Télé 2, premier numéro de la série *L'Ordre Nouveau* de Maurice De Wilde produite par la BRT et adaptée en français pour la RTBF par Maurice De Wilde et Jacques Cogniaux.

AVRIL

• Le Centre RTBF de Charleroi célèbre son dixième anniversaire.

• Le Troisième Programme radio réalise, le 29 avril, de 11 h à 24 h sans interruption, une Journée-Voix, avec la participation d'artistes de renom. Et, en point d'orgue, un concert au Grand Auditorium de la

Maison de la Radio avec le Collegium Vocale de Cologne.

• A la télévision : *Messe pour le Temps Futur* de Dom Helder Camara, par Maurice Béjart et le Ballet du xx[e] Siècle.

MAI

• Concours Eurovision de la Chanson. Le candidat de la RTBF se classe cinquième.

• Festival du Rire de Rochefort organisé en collaboration avec les Centres RTBF de Charleroi et de Namur.

• Session plénière de la CRPLF à Bruxelles.

• Sur la Première Chaîne TV, *Zygomaticorama* célèbre sa cinquantième émission.

• Sur TV 5, pour la première fois, en différé du TRM : *Il Trovatore* de Verdi.

JUIN

• Quarantième anniversaire du Débarquement. Le Premier Programme radio réalise une journée d'évocation en prélude aux cérémonies de commémoration.

• *Euroshow* : un gigantesque spectacle de variétés organisé à Forest-National, à l'occasion des élections européennes, en collaboration avec la Communauté Européenne et les télévisions des autres pays membres.

• Deuxième élection du Parlement européen au suffrage universel. Une grande soirée d'information en télévision réalisée par le Journal Télévisé. En radio : *La Nuit des élections européennes* et, sur TV 5, un grand débat réalisé par la RTBF : première émission produite par TV 5.

• Alfred Walter prend la direction de l'Orchestre Symphonique de la RTBF. Il succède à Edgard Donneux, décédé en janvier.

• Festival de la Chanson Française à Spa. Avec, pour la première fois, des candidats venus de pays francophones d'outre-mer et présentés par le Conseil International des Radios et Télévisions d'expression française (CIRTEF). L'occasion aussi du premier direct sur TV 5.

• Pour la Journée de la Musique, Radio 21 réunit des dizaines de musiciens et des milliers d'auditeurs sur la Grand-Place de Bruxelles.

• *La Grande Traversée.* Avec Radio-France, la SSR et Radio Canada, le Premier Programme radio participe pendant deux jours à l'évocation du quatre cent cinquantième anniversaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier.

• A l'occasion du premier week-end de départ en vacances, les radios suisse, allemande, française, italienne et belge réalisent une grande émission spéciale : *La Nuit de l'Europe.*

• Mort du philosophe et écrivain français Michel Foucault. La Télévision belge est la seule à posséder une longue interview de Michel Foucault, réalisée il y a quelques années par l'équipe Sciences.

JUILLET-AOÛT

• La Commission de réflexion sur l'avenir de l'audiovisuel dépose ses conclusions à propos des télévisions locales et communautaires.

• *Bonjour la Fête.* Pendant deux mois, la RTBF part à la rencontre de son public. Dans la foulée du tourisme d'un jour qui connaît un succès croissant, la RTBF réalise des émissions publiques en direct de neuf villes : Bruxelles, Jodoigne, Couvin, Vielsalm, Comines, Visé, Huy, Enghien et Charleroi.

• Premier JT du matin. Pendant les deux semaines des Jeux Olympiques, chaque matin, de 7 h à 9 h 30, un Journal Télévisé Olympique.

• *Spécial Los Angeles.* Du 29 juillet au 13 août, chaque soir, à partir de 17 h sur Télé 2. La RTBF est une des rares télévisions à retransmettre toutes les compétitions des Jeux Olympiques.

SEPTEMBRE

• *La Nuit du Cinéma.* En collaboration avec « Ciné-Revue » et UGC, grande manifestation cinématographique à Bruxelles. Avec, à l'antenne, des directs de la fête et un spécial cinéma : quatre films jusqu'à 5 h du matin environ.

• *Radio Chouette.* La radio émet désormais 24 h sur 24. Toute la nuit, sur Radio 21 et sur le Deuxième Programme, musique en modulation automatique grâce à un équipement informatisé.

• Dernière conférence de presse de l'Administrateur Général, Robert Wangermée, qui se retire après vingt-quatre ans de fonction. Thème de la conférence : *Bilan et perspectives.*

• RTBF Namur au cœur des Fêtes de Wallonie en radio et en télévision. Avec, chaque jour, de 12 h à 14 h, deux heures d'émissions télévisées diffusées en décrochage pour les téléspectateurs de la région.

• Mariage de la Princesse Astrid. Reportage télévisé réalisé en collaboration avec la BRT. Un déploiement exceptionnel de moyens techniques.
1.200.000 téléspectateurs en moyenne.

• Elections présidentielles américaines. Le Premier Programme radio et Radio 21 réalisent, en direct de Bruxelles et de Liège, *la Nuit des élections américaines.*

• Fête de la Communauté française. Pour la deuxième fois, la RTBF produit sur TV 5 une émission spéciale : musique et chansons belges sur fond de bandes dessinées.

• *Le Bruxelles de Léopold II.* A l'occasion du septante-cinquième anniversaire de la mort de Léopold II, le Centre RTBF de Bruxelles organise en collaboration avec les Amis de Bruxelles Culture, une grande opération à la découverte de l'urbanisme sous Léopold II.

OCTOBRE

• Installation officielle de Télé-Bruxelles par le Ministre-Président de l'Exécutif de la Communauté française.

• En collaboration avec la Communauté française, un mois de poésie belge à l'antenne. Chaque soir, sur la Première Chaîne TV, en fin de programme, un texte d'un poète belge.

• La Commission des media de l'Exécutif de la Communauté française adopte le projet de décret sur la possibilité, pour la RTBF, de créer des filiales avec des partenaires publics et privés.

• Opération 48.81.00. Une année sur deux, la RTBF organise une grande opération de solidarité en faveur des handicapés. Bilan 84 : 73.745.101 F récoltés auxquels s'ajoutent 33 millions offerts par la Loterie Nationale.

• Vingtième anniversaire de l'émission de Paul Danblon : *Le Point de la Médecine.*

• Réunion à Charleroi de la CRPLF; au programme : les radios locales et régionales.

NOVEMBRE

• Un nouvel Administrateur Général à la tête de la RTBF; Robert Stéphane succède à Robert Wangermée.

• Le Troisième Programme radio s'installe dans les studios de la SSR à Genève pour trois jours. Du 9 au 11, RTBF 3 et la Radio Suisse diffusent une programmation réalisée à Genève par les équipes du Troisième Programme.

• La Commission Information de la CRPLF se réunit à Bruxelles.

DÉCEMBRE

• Première Conférence de presse du nouvel Administrateur Général, Robert Stéphane : pour une entreprise de service public.

• Diffusion sur la Première Chaîne TV d'une vaste série en quatre volets : *La Bataille des Ardennes*, série prolongée par la publication d'un ouvrage aux Editions Hatier.

• TV 5 accroît sa programmation. Chaque jour, programme de 19 h à 22 h 30 avec diffusion d'un journal télévisé français. Le mardi, émissions jusqu'à minuit avec un ciné-club francophone.

• Pour la première fois, émissions en décrochage à l'intention des Belges germanophones : *La Bataille des Ardennes* en version allemande.

• *Noël à Bastogne.* A l'occasion du quarantième anniversaire de la Bataille des Ardennes, la RTBF Namur organise cinq jours d'émissions à Bastogne avec diffusion en direct sur Télé 2.

• Concours *Rockmitaine* organisé par la CRPLF. En multiplex sur les quatre radios francophones — Radio France, SSR, Radio Canada et RTBF — un concours de musique rock. Le Groupe Epsylon, présenté par la RTBF, remporte le premier prix.

DISTINCTIONS 84

• Festival de Montbéliard : Prix Jean d'Arcy à *Passe-Murailles* de Richard Kalisz coproduit par la RTBF et Wallonie Image Production.

• Communauté des Télévisions francophones. Prix d'actualités, catégorie *Les journalistes et le pouvoir*, au reportage de Marco Lamensch et Jean Libon : *Les Russes attaquent à l'aube.*

• Grand Prix Léon Thoorens décerné par l'Union des Critiques de Radio-Télévision à *L'Ordre Nouveau* de Maurice De Wilde produit par la BRT et adapté pour la RTBF par Maurice De Wilde et Jacques Cogniaux.

• Antennes de cristal attribuées par l'UCRT à :
— *L'Espace d'un cri*, téléfilm de Freddy Charles.
— *Les Russes attaquent à l'aube* de Marco Lamensch et Jean Libon.

• Prix des réalisateurs à Ludo Verbruggen, monteur, et Jean-Marie Marchioni, opérateur image.

• Concours *Rockmitaine* organisé par la Communauté radiophonique des programmes de langue française. Premier prix au Groupe Epsylon présenté par la RTBF.

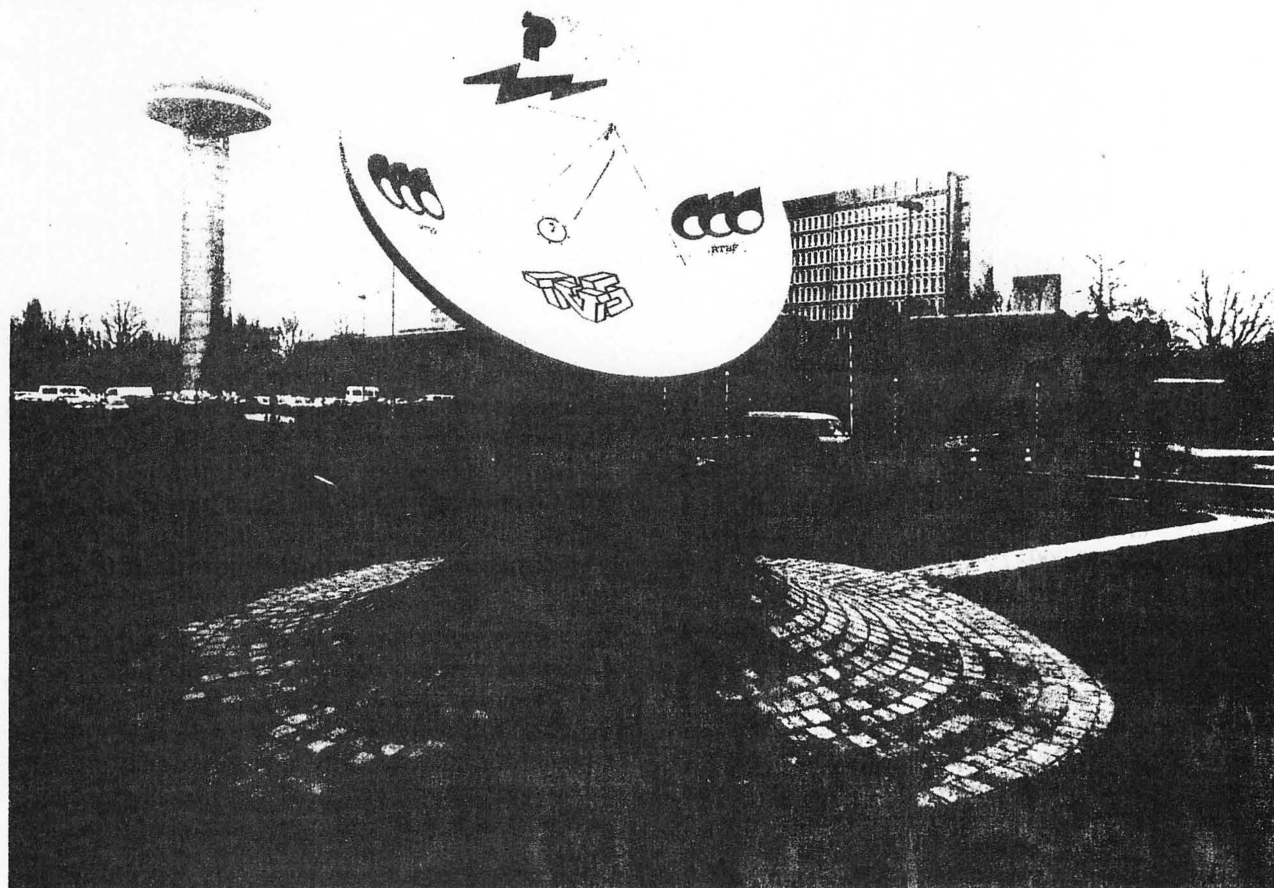
• Prix Ex Libris décerné par l'Association des Editeurs belges à Georges Pradez pour son action en faveur des lettres françaises de Belgique.

• Prix SABAM dans la catégorie Audiovisuel à Joël Smets pour ses enregistrements discographiques et l'ensemble de ses prestations télévisées.

• Coq de cristal 84 décerné par l'Union royale des fédérations dramatiques et littéraires wallonnes à Gilbert Renson pour la Radio et à Ludovic Bastin pour la Télévision.

• Silver Award dans la catégorie Editorial in Sound décerné par le Créative Club de Belgique à *L'Heure Exquise* de Jean-Louis Sbille.

• Prix du public du Festival de la Chanson française de Spa à Pascal Charpentier présenté par la RTBF.



LA TÉLÉVISION

La Télévision, en 1984, c'est :

— Deux chaînes de programme : RTBF 1 et Télé 2;

— TV 5, la chaîne par satellite réalisée avec les autres chaînes francophones européennes de service public;

— Le système de télétexte *Perceval*;

— La décentralisation sur le câble en association avec les télévisions communautaires.

LES NOUVELLES STRUCTURES DE LA TÉLÉVISION

En janvier 1984, le Conseil d'Administration de la RTBF décide de réaménager certaines structures de fonctionnement de la Télévision. Il crée le Centre de Radio-Télévision de Bruxelles doté de ses propres moyens de production et de fabrication, à l'instar de ce qui existe déjà dans les autres régions de la Communauté française. Un centre chargé de tâches spécifiquement régionales : information régionale, animation locale et collaboration avec la future télévision communautaire bruxelloise.

Mais, étant donné le rôle joué par Bruxelles dans la vie scientifique, artistique et culturelle de la Communauté française, ce Centre bruxellois est aussi chargé de produire les émissions culturelles de la Télévision.

A côté de ce Centre régional, deux nouveaux départements voient le jour. Un Département de l'Information qui regroupe le *Journal Télévisé*, le Service Sports, le Service Enquêtes et Reportages et une Section Magazines qui comprend l'*Ecran Témoin* (Bruxelles), *Les Sentiers du Monde*, *Le Carrousel aux images* et la production de documents. Et un Département Spectacles qui réunit désormais les variétés, les jeux, la musique, le théâtre, les dramatiques et les émissions pour les jeunes.

Parallèlement, une Direction des Affaires commerciales est mise en place. Elle est chargée de promouvoir la vente des programmes, de mettre en œuvre une politique active dans le domaine de l'édition (notamment les vidéocassettes), de négocier les achats de programmes et de coordonner la politique de coproduction.

Le 1er février enfin, le réaménagement des structures se complétait de la mise en place d'une seule Direction de la Fabrication pour la Radio et la Télévision et d'un Bureau Central des Commandes chargé de planifier l'utilisation des moyens techniques TV disponibles à Bruxelles, et de décider de leur affectation.

LES PROGRAMMES

En 1984, les deux chaînes de télévision, RTBF 1 et Télé 2, ont diffusé près de 4.500 heures d'émissions, dont le tiers environ en direct, sans compter les grandes manifestations sportives, les événements relayés par Télé 2 et le télétexte. 3.400 heures environ pour RTBF 1 ; plus ou moins 1.100 heures pour Télé 2 qui n'émet qu'exceptionnellement le week-end et l'été. Des programmes qui répondent à un double objectif : celui d'une télévision de service public soumise au défi d'une concurrence croissante. En 1984, le nombre de chaînes de télévision distribuées dans la partie francophone du pays s'est encore accru des deux chaînes de la BBC et, bien entendu, de TV 5.

Pour la première fois, en 1984, la saison d'été, malgré une situation budgétaire difficile, n'a duré que trois mois : du 15 juin au 15 septembre. Les programmes d'hiver se sont donc étalés sur neuf mois entiers. Et si la RTBF 1 a confirmé sa vocation de chaîne de l'information et du divertissement, Télé 2 a, plus que jamais, rempli son rôle de chaîne de l'événement : Les Jeux Olympiques, le mariage de la Princesse Astrid, les spectacles en direct du TRM, l'opération Noël à Bastogne pour le quarantième anniversaire de la Bataille des Ardennes, la commémoration du Débarquement et de la Libération, etc.

La colonne vertébrale de la grille des programmes, ce sont les missions imparties au service public de télévision : l'information, le développement culturel, le divertissement et l'éducation permanente. 70 % environ des émissions ont été produites par la RTBF, seule ou en coproduction. La RTBF a, en effet, développé sensiblement le secteur des coproductions. Avec des firmes publiques ou privées. Le bilan d'activités de la nouvelle Direction des Affaires commerciales est, à cet

égard, éloquent. Dans tous les domaines : cinéma, documents, reportages, spectacles, éducation permanente, téléfilms, sports, etc.

1984

— *Du sel sur la peau :* long métrage de fiction cinéma de Jean-Marie Degesves, coproduit avec FR3.
— *Le Loufiat :* long métrage, téléfilm, FR3/SSR/SRC.
— *Jacky Ickx :* (83) MVC Londres.
— *The Hollywood Messenger :* long métrage fiction, téléfilm (CBA-DULAC).
— *Formule 1 chez Mac Laren :* reportage documentaire.
— *Les Sentiers de la violence :* reportage documentaire.
— *Scénarios pour l'Europe : documentaire A Suivre...*
— *Voir :* (84-85) série en cours (Educ. Nat. - BRT-RESOBEL).
— *Go for Gold :* Jeux olympiques de Los Angeles (COIB).
— *Malaises :* documentaire *A Suivre...* (WIP).
— *Huaqueros :* reportage documentaire.
— *Sorties de secours :* documentaire (A2/SSR/SRC).
— *Guerriers et Médecines locales :* reportage *Sentiers du Monde.*

— *Permeke :* docu fiction de H. Storck (BRT/IBLIS).
— *Jean sans Peur :* réalisation du doublage du téléfilm de la BRT.
— *Mémoires :* documentaire *A suivre...* de J. J. Andrien (WIP).
— *Eourres :* documentaire (FR3 Marseille).
— *Brel, la Belgique* (Les films Christian Mesnil).
— *Initiation à l'opéra* (ORW).
— *La Chanson rebelle :* variétés (R. Olivier).
— *Portrait du TRM :* (ONB).
— *Pixels.*
— *Je voulais encore dire quelque chose, mais quoi :* théâtre.
— *La Cité radieuse :* théâtre (Théâtre de la Place).
— *Marie André :* vidéo.
— *Les Ateliers du rêve :* 6 épisodes (Les films du Sabre/TF1/RAI).
— *La Banque à Malisse :* comédie musicale (TF1/SSR/SRC).
— *La Nuit du Cinéma :* 8 heures d'émission avec UGC et Ciné-Revue).

• L'INFORMATION

A côté des émissions d'actualité et des magazines à vocation politique, économique et sociale — l'information au sens strict ([1]) — l'information télévisée, ce sont aussi des émissions de service, des magazines d'information culturelle, l'information sportive et des documents.

Des émissions de service qui répondent au besoin de publics spécifiques : chaque semaine, *Télétourisme* et *Seniorama*; chaque jour, *Minute papillon*, des conseils aux consommateurs.

Des magazines d'information culturelle qui, tout au long de l'année, rendent compte de la vie culturelle en Belgique et à l'étranger. Théâtre avec *Salut l'Artiste*, cinéma dans le *Carrousel aux images* et *Les Carnets de court métrage*, littérature avec *Ecritures*, arts plastiques dans *Arts Magazine* et vidéo avec *Vidéographie*. Actualité scientifique aussi : *Le Point de la Médecine* qui a célébré cette année son 20e anniversaire, *Elémentaire mon cher Einstein*, ou *Paroles* et *Nuances* dans le domaine des sciences humaines.

Information sportive : à côté de centaines d'heures de transmission d'événements sportifs en direct ou en différé, des magazines de reportages ouverts à tous les sports : *Le Week-end sportif*, *Lundi-Sports* (jusqu'au mois de juin) et *Sports 2*.

Des documents enfin. En 1984, *Les Sentiers du Monde* ont organisé pour la première fois un concours destiné à de jeunes candidats reporters. Six jeunes ont été sélectionnés parmi une centaine de candidats. Avec un billet d'avion, une caméra et de la pellicule, ils sont partis réaliser un reportage dans une région de leur choix. A retenir aussi, la série *Télémémoires* et la réalisation de documents grand format consacrés à des personnalités belges de renommée internationale, Toots Thielemans et Jacky Ickx, dans une optique de commercialisation.

• LA FICTION

Le succès des programmes de fiction auprès du public se maintient incontestablement au fil des années, particulièrement à la RTBF où le service Films mène avec une efficacité remarquable une politique de priorité absolue de diffusion sur les autres chaînes. Cette année encore — malgré une concurrence accrue de RTL à cet égard — sur les 250 films diffusés par RTBF 1 et Télé 2, 122, soit près de la moitié, étaient inédits en télévision. Une politique reconnue par le public puisque les têtes d'affiche de cette programmation ont réuni de 1.400.000 à 1.750.000 téléspectateurs.

Viennent ensuite les feuilletons, les séries et les téléfilms. Un type de programmes qui fut un temps légèrement boudé par le public mais qui fait à nouveau recette. Avec une préférence marquée pour les grosses productions. Ici, aussi, les responsables des achats se tiennent à une priorité de diffusion et s'imposent des exigences de qualité. Les meilleurs scores d'audience 84 ont d'ailleurs été de très bonnes réalisations : *Les Oiseaux se cachent pour mourir*, *Au nom de tous les miens*, *Louisiane*, *Le Parrain*, etc.

Le théâtre enfin, présent chaque semaine tout au long de l'année. Théâtre grand public avec la série *Billet de faveur* qui fait une large place au théâtre de boulevard et qui attire, en moyenne, chaque vendredi sur Télé 2, 350.000 téléspectateurs. Mais aussi reflet de l'activité théâtrale de la Wallonie et de Bruxelles avec des captations réalisées grâce à un budget spécial apporté à la RTBF par la Communauté française. Par exemple, cette année : *Collision* de Pierre Mertens par le Rideau de Bruxelles, *L'Eveil du Printemps* de Wedekind, *L'Eternel Mari* de Dostoïevsky, par le Théâtre d'Art, etc. De plus, cette année, en préparation à l'Année internationale de la Jeunesse, la RTBF a pu réaliser, avec l'aide de la Communauté française, des captations de théâtre pour enfants : *Les Couronnes du Roi* par le Théâtre du Copeau, *Les Antoines* par le Théâtre de la Guimbarde, etc.

([1]) Voir chapitre L'information.

Côté productions : *Les Magiciens du mercredi*, sur un scénario original de Jean Van Hamme, a été réalisé dans le courant de l'été. (Diffusion : début 1985.) Et *L'Espace d'un Cri*, produit en 1983, a été couronné cette année par une Antenne de Cristal.

• LA CULTURE

Au chapitre culturel, 1984 est d'abord l'année du retour en force de l'Histoire. La RTBF a réalisé et diffusé cette année trois grandes séries historiques de premier plan.

L'Ordre Nouveau, réalisé, au terme de sept ans d'enquête, par Maurice De Wilde pour la BRT et adapté en français pour la RTBF par Maurice De Wilde et Jacques Cogniaux, fut sans conteste un événement. Témoins, les 450.000 téléspectateurs en moyenne qui, chaque jeudi, malgré le film souvent inédit proposé sur RTBF 1, ont suivi sur Télé 2 les dix-sept numéros consacrés aux courants d'Ordre nouveau en Belgique avant et pendant la deuxième guerre mondiale. *Bula Matari*, qui retraçait en six épisodes la vie quotidienne du Congo belge avant 1960, fut diffusé à deux reprises et suivi, lors de la seconde diffusion de débats. Au total, 450.000 téléspectateurs ont suivi cette série.

Enfin, 1984 marquant le quarantième anniversaire de la Libération et la Bataille des Ardennes, les Centres RTBF de Namur et de Charleroi ont réalisé deux séries d'émissions qui se prolongeaient mutuellement : *Libération 44-84* en six épisodes et *La Bataille des Ardennes* en quatre volets. Un succès couronné par la publication d'un ouvrage en collaboration avec les Editions Hatier. A noter encore, à côté de ces grandes productions, une série sur les 150 ans de l'ULB, une série adaptée de l'anglais sur la guerre d'Algérie, une émission sur Auschwitz, etc.

Des grands moments musicaux aussi. Quatorze directs du Théâtre Royal de la Monnaie ou de concerts publics, dont dix diffusés simultanément en stéréophonie par le Troisième Programme radio. Des concerts en direct du Festival de Bruxelles. Une soirée Carmen avec le *Carmen* de Peter Brooke. Une évocation de Maria Malibran à travers une très belle réalisation en stéréophonie, etc.

Dans le domaine des sciences, à côté des rendez-vous hebdomadaires d'information médicale et scientifique, des temps forts : *Pixels*, une série consacrée à l'image numérique et réalisée en coproduction par la RTBF; une enquête sur l'alimentation des Belges lancée avec Dialogue-Santé; un reportage en quatre volets sur la coopération médicale belge en Afrique; une émission sur le Temps à l'occasion de l'exposition organisée au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles; une grande série sur le siècle de la chirurgie; et la réalisation, en coproduction avec les autres télévisions francophones, d'une grande enquête sur les solutions à la délinquance juvénile : *Sortie de secours*. Enfin, dans la série *Planète des Hommes*, un reportage réalisé par la RTBF en Côte d'Ivoire : *La Rancune et le Prophète*.

Arts et Lettres enfin avec *Palladio for Ever* réalisé par la RTBF à Londres et à Venise et la production d'une série *Portraits* consacrée à des artistes et auteurs belges de premier plan : Jo Delahaut, Joseph Hanse, Roger Somville, Jean-Pierre Otte, Lucien Kroll, etc.

• LE DIVERTISSEMENT

Des jeux quotidiens dans *Plein Jeu* avec *Micro Défi* dont la réalisation graphique a été élaborée par le laboratoire de micro-informatique de la RTBF. Et des jeux hebdomadaires : *Cap 60* consacré aux Golden sixties, produit par le Centre RTBF de Charleroi, qui a succédé à *Risquons-tout*; et la mise au point d'un nouveau jeu en remplacement de *Visa pour le Monde : Terminal 10* dont la diffusion a dû, pour des impératifs budgétaires, être reportée au début 1985. Sans oublier la poursuite, une fois par mois, d'*A qui le Gant?*

Des variétés. De janvier à novembre, une émission quotidienne de clips pop et rock, *Image In*, prolongée, une fois par mois, par *Image In Magazine*. De janvier à juin, *Supercool*, une émission de variétés grand public animée par Plastic Bertrand. Toutefois les difficultés budgétaires de la Télévision ont conduit la RTBF à supprimer ces deux émissions. Restent bien sûr l'émission à succès *Zygomaticorama* qui a bouclé cette année son cinquantième numéro, *Palmarès* devenu *Chanson Plus*, reflet de l'activité musicale et discographique belge, *La Bonne Etoile* réalisée en collaboration avec la Loterie Nationale, *Vidéogam* devenue hebdomadaire et *Cinéclip* née en 1983 et qui allie musique et cinéma.

Une participation active à des événements dans le domaine des variétés : le concours Eurovision de la Chanson, la retransmission de la Knokke Cup, la collaboration au Festival de Spa et au Festival du Rire de Rochefort.

Des productions enfin et non des moindres : *La Banque à Malisse*, une comédie musicale de Claude Lombard et André Ernotte, *Toot's suite*, un hommage au maître belge de l'harmonica, *Witloof Story* sous le signe d'André Bialek et *Everything is in Stoemelinckx*, une comédie absurde de Philippe Geluck et Patrick Chaboud, qui sera diffusée en 1985.

• LES JEUNES

Chaque jour, pour les plus jeunes, *Lollipop* dont le succès n'a cessé de se confirmer. Chaque mercredi, *Graffiti*, de plus en plus branché sur l'actualité musicale et créative belge. Sans oublier le rôle didactique rempli par la RTBF : 250 heures de télévision scolaire.

• L'ÉDUCATION PERMANENTE

Successivement, deux séries d'émissions consacrées à l'informatique : *Informatix* réalisé en coproduction avec l'ONEM et *Octopuce*, coproduit par le Centre RTBF de Charleroi.

Et au programme des émissions *Interwallonie* destinées aux Communautés immigrées, depuis septembre, un nouveau magazine mensuel à l'intention des Yougoslaves installés en Belgique.

L'AIDE DE LA RTBF À LA CRÉATION ET À LA VIE CULTURELLE DANS LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

150 millions en 1984. C'est le montant que la RTBF a investi dans l'aide à la création et la vie culturelle. Aussi bien par des subventions directes que par d'autres voies : la prise en charge de promotions, par exemple, ou la retransmission de spectacles et de concerts importants. Globalement, ces 150 millions se partagent par moitié en aide directe et indirecte.

L'enfant gâté de la RTBF, en 1984, reste le théâtre, qui a bénéficié d'un apport financier de 68 millions en un an (62 en télévision, 6 en radio). Cela représente des cachets de comédiens que la RTBF prend en charge, des droits qu'elle verse aux auteurs belges et aux compagnies (11 millions) et une aide de près de 10 millions au théâtre wallon.

Puis vient la musique. La RTBF a consacré 27 millions en 1984 à partager les frais d'organisation de concerts ou de festivals (la Radio paie directement 2 millions de francs aux musiciens qui se produisent au Festival de Wallonie), à participer à plusieurs créations d'opéras, au TRM ou à l'Opéra Royal de Wallonie, à financer la retransmission de concerts et de ballets. Sans oublier la prise en charge de réalisations communes, par exemple, avec l'Orchestre de Liège.

Le cinéma est un secteur où la RTBF intervient de plus en plus. L'avenir est dans la coproduction : plus de 18 millions cette année.

Un secteur très vivant de la création : la vidéo. La Télévision lui a consacré plus de 2 millions.

A signaler encore le monde du livre. La RTBF publie de plus en plus, avec d'autres éditeurs de la Communauté : cela représente un effort de 10 millions par an.

Enfin, la RTBF offre aux organisateurs de spectacles, aux initiatives culturelles, près de 25 millions, chaque année, d'aide promotionnelle ou publicitaire.

150 millions investis dans la création culturelle, c'est une des facettes du service public de radio-télévision.

TV 5

Le 2 janvier 1984, les trois chaînes de télévision française, la SSR et la RTBF annonçaient la naissance de TV 5. Pour la première fois, cinq télévisions de service public, de trois pays différents, s'associaient pour diffuser un programme quotidien, de 19 h à 22 h, sur toute l'Europe et l'Afrique du Nord. Un programme de caractère expérimental diffusé via le satellite ECS-R et destiné aux réseaux câblés. A la tête de TV 5, un Conseil de coopération constitué entre les cinq chaînes. Les représentants de la RTBF y sont Georges Konen et Robert Stéphane en qualité de vice-président, aujourd'hui remplacé par Robert Wangermée. Chaque partenaire participe aux coûts de TV 5 au prorata de sa programmation. Soit 5/7 pour les trois chaînes françaises, 1/7 pour la SSR et 1/7 pour la RTBF (avec le concours de l'Exécutif de la Communauté française.

Depuis décembre 1984, TV 5 émet chaque jour de 19 h à 22 h 30, chaque soirée étant assurée par des émissions en rediffusion d'une des cinq chaînes francophones. La

RTBF prend en charge la programmation du samedi soir : variétés de 19 h à 20 h; reportages et documentaires de 20 h à 21 h; émissions à tonalité musicale ou artistique de 21 h à 22 h.

Fin décembre, les soirées de TV 5 ont été complétées par la retransmission différée d'un Journal télévisé français et, chaque mardi, de 22 h 30 à minuit, d'un ciné-club francophone pour lequel la RTBF proposera, en 1985, sept films belges.

TV 5 est reçue dans environ 2.000.000 de foyers câblés répartis dans une dizaine de pays européens (ainsi qu'au Maroc et en Tunisie) : 800.000 en Wallonie et à Bruxelles, 750.000 aux Pays-Bas, 210.000 en RFA, 123.000 en Suisse, 70.000 en Norvège, 50.000 en Suède, 28.000 en France et 20.000 en Finlande. Et, dès 1985, des extensions sont prévues dans sept ou huit autres pays.

PERCEVAL

Près de 100 heures par semaine en diffusion numérique; 40 heures par semaine en diffusion analogique; c'est-à-dire accessible sans décodeur. C'est le bilan 1984 du télélexte réalisé par le Centre RTBF de Liège : *Perceval.*

Six magazines — dont trois à vocation régionale liégeoise en diffusion numérique :

— Information générale
— Loisirs-Tourisme
— Courrier des marins
— Emplois vacants
— Magazine régional liégeois
— Hebdomadaire régional liégeois

(Emplois vacants, Magazine régional liégeois, Hebdomadaire régional liégeois : magazines à vocation régionale liégeoise)

Et six magazines en diffusion analogique, c'est-à-dire en défilement continu et accessibles à tous. Dont deux reçus seulement dans la Province de Liège :

— Information générale
— Loisirs-Tourisme
— Courrier des marins
— Emplois vacants
— Magazine régional liégeois
— Téléchamps

(Magazine régional liégeois : Province de Liège)

Téléchamps est né en septembre 1984 après une importante opération de promotion organisée à l'occasion de la Foire Agricole de Libramont en juillet. Réalisé en collaboration par le Centre de Namur, le Centre de Liège, RTC Namur, le Ministère de l'Agriculture et les Organisations professionnelles d'Agriculteurs, il s'adresse aux agriculteurs de la Communauté française. Il leur propose les prix et les marchés de la semaine, des informations régionales et des conseils par secteurs.

LA DÉCENTRALISATION SUR LE CÂBLE

Les Centres régionaux de la RTBF ont établi des liens de collaboration avec les télévisions locales et communautaires. La plus ancienne de ces collaborations a vu le jour à Liège en 1981. Elle associe, au sein d'une convention, RTC-Canal Plus, Canal Emploi, Vidéo 600 et le Centre de production RTBF de Liège. La RTBF apporte à cette télévision communautaire liégeoise, depuis trois ans déjà, un journal télévisé quotidien réalisé par la rédaction de Liège : *Liège Midi Trente*.

Une convention de même type a été signée à Charleroi où, depuis le 4 avril 1984, le Centre de production régional de la RTBF réalise chaque jour, pour Télésambre, la télévision communautaire de Charleroi, un journal télévisé d'une dizaine de minutes diffusé du lundi au vendredi à 18 h 30 : *JTS*.

LES TEMPS FORTS DE LA TÉLÉVISION EN 1984

LA NUIT DU CINÉMA

Samedi 15 septembre 1984. En collaboration avec « Ciné-Revue » et UGC, la RTBF organise à Bruxelles, place de Brouckère, *La Nuit du Cinéma*. Au programme : une exposition de projecteurs, une collection d'affiches, un montage Belgavox, le film *Indiana Jones* en avant-première et toute une pléiade de vedettes : Esther Williams, Ugo Tognazzi, Richard Berry, Valérie Kapriski, Jeanne Moreau, Peter Ustinov, etc.

En même temps, sur la première chaîne TV, des échos en direct de la fête et plus de sept heures de cinéma : *Butch Cassidy et le Kid* de George Roy Hill, *Bullit* de Peter Yates, *Singing in the rain* de Stanley Donen et Gene Kelly et *Quand les aigles attaquent* de Brian G. Hutton. 850.000 téléspectateurs en soirée; et 170.000 personnes étaient encore devant leur écran en fin de programme.

L'ORDRE NOUVEAU

Les courants d'Ordre nouveau en Belgique avant et pendant la guerre. Sept ans d'enquête et d'investigations obstinées et vigilantes. Recherche de documents rendue difficile par le secret des archives officielles; recherche de témoins; interviews des acteurs politiques de l'époque.

Une démarche à mi-chemin entre le travail du journaliste et celui de l'historien. Un événement journalistique qui a rassemblé pendant dix-sept semaines plus de 450.000 téléspectateurs le jeudi soir sur Télé 2. Et parfois le double.

Réalisée par Maurice De Wilde pour la BRT, la série a été adaptée en français pour la RTBF par Maurice De Wilde et Jacques Cogniaux. Diffusée de fin mars à décembre, elle se divisait en sept grands chapitres :
- les années 30 et la pré-collaboration;
- la situation du gouvernement belge au lendemain de la capitulation;
- l'attitude du roi Léopold III pendant la guerre;
- la Question Royale;
- l'armée et le comportement des officiers prisonniers en Allemagne;
- le rôle de l'Eglise pendant l'occupation;
- l'attitude d'Henri De Man et de ses partisans.

La RTBF a complété la diffusion de chaque épisode par un débat. A l'issue de la série, le 20 décembre, un débat général s'efforçait, pendant toute une soirée, de répondre aux questions du public et au courrier des téléspectateurs.

BULA MATARI

Un demi-siècle de présence belge au Congo. En Belgique, chaque famille compte au moins un membre qui a séjourné au Congo du temps de la colonisation. L'accession à l'indépendance fut souvent difficile à vivre pour les Belges qui devaient rentrer au pays. Les traces en sont encore profondes. Témoins : les 450.000 téléspectateurs qui, au fil des deux diffusions proposées par la Télévision, ont regardé *Bula Matari*.

En six émissions d'une heure environ, les grands axes de la vie du Congo belge : l'administration territoriale et la Force publique; l'action des missionnaires; les richesses du pays; la vie quotidienne des colons et la prise de conscience nationale; l'éveil politique et les derniers événements de la colonie. Le matériau : des archives du Musée royal d'Afrique centrale de Tervueren — plus de 200 films tournés au Congo belge entre 1900 et 1960; des interviews d'acteurs et d'observateurs politiques de l'époque — belges et africains; des commentaires d'historiens.

Diffusée une première fois sur Télé 2, la série fut rediffusée durant l'été sur la Première Chaîne et suivie, lors de la seconde diffusion, d'un débat qui complétait et éclairait les problèmes illustrés dans chaque numéro.

LIBÉRATION 44-84

Quarante ans après, les événements qui se sont succédé en Belgique de septembre à décembre 1944. De l'entrée des chars alliés sur le territoire belge à la fin de la Bataille des Ardennes : les journées de la Libération, la reconstitution de l'armée belge, les G.I. en Belgique et l'offensive von Rundstedt. Des tranches d'histoire construites autour des deux idées-maîtresses; les témoignages des participants, tant civils que militaires, et l'organisation de la vie quotidienne. Dix émissions au total : six numéros pour la

Libération et quatre pour la Bataille des Ardennes. La Bataille des Ardennes racontée par les Ardennais qui l'ont vécue. Avec des situations d'autant plus dramatiques que le reste de la Belgique vivait dans l'euphorie de la Libération. Un ensemble de documents exceptionnels et parfois extrêmement bouleversants. En point d'orgue, l'opération Noël à Bastogne : cinq jours de fête animés par la RTBF et retransmis sur Télé 2. Et, pour la première fois, une diffusion en décrochage TV pour les Belges de langue allemande, de la version germanophone de *La Bataille des Ardennes.*

LES JEUX OLYMPIQUES

Une couverture exceptionnelle. La RTBF a été une des rares télévisions à retransmettre toutes les compétitions de Los Angeles. Et, malgré le décalage horaire, à des heures d'écoute confortables. Pendant les deux semaines des Jeux Olympiques, du 29 juillet au 13 août, la Télévision a proposé deux rendez-vous quotidiens aux amateurs de sports.

Chaque matin, à 7 h sur RTBF 1, le *Journal Olympique.* Un JT au petit-déjeuner qui a mobilisé chaque nuit tout un staff de réalisation chargé d'enregistrer les compétitions et de monter les séquences du journal matinal. Au sommaire, de 7 h à 9 h 30 : les grands moments des épreuves de la nuit, les informations, une revue de presse, la météo, une séance de gymnastique matinale. Une première dans l'information télévisée. Et un succès puisque le Journal Olympique du matin a retenu, en moyenne, pendant deux semaines, près de 150.000 téléspectateurs.

Chaque soir, à partir de 17 h sur Télé 2 : *Spécial Los Angeles.* Jusqu'à 23 h environ, six heures de compétitions sportives présentées dans un style souple et décontracté. Près de 250.000 téléspectateurs.

TÉLÉCHÉRIE

Deuxième volet d'une série consacrée à l'épineux problème de l'audiovisuel en Belgique : *Sous les pavés, le câble.* L'avenir du câble et ses relations avec la télévision : câble et chaînes de télévision par satellite, télévision à péage, télé-service, télé-dialogue, télégigogne (c'est-à-dire coexistence de programmes nationaux, régionaux et internationaux). Le troisième numéro, consacré au paysage audiovisuel belge et aux problèmes politiques qu'il suscite, sera diffusé en janvier 1985.

LES CRÉATIONS

Malgré une passe budgétaire difficile, la Télévision a continué de produire des œuvres de création en 1984. Si les longs métrages de fiction — austérité oblige — se font plus rares, la création fait preuve d'invention et d'imagination. Avec des budgets variables et dans des domaines très divers : information avec *L'Homme qui aimait les trains* consacré aux problèmes des navetteurs; chanson française avec *Witloof Story* autour d'André Bialek; musique avec *Maria Malibran*, comédie musicale avec *La Banque à Malisse* de Claude Lombard et André Ernotte, divertissement avec *Everything is in Stoemelinckx* de Philippe Geluck et Patrick Chaboud et deux longs métrages de fiction : *L'espace d'un cri* qui fut d'ailleurs couronné d'une Antenne de Cristal et *Les Magiciens du mercredi* sur un scénario original de Jean Van Hamme.

LA BANQUE À MALISSE

Un peu opéra-bouffe, un peu opéra-ballet, *La Banque à Malisse* apparaît surtout comme un opéra-comique contemporain. Un argument et une forme résolument modernes. Un rythme très rapide, très alerte, qui ne s'attarde jamais. Une fantaisie dans les personnages, le découpage, le cadrage, qui se traduit en termes de drôlerie, de déformation, d'illogisme, de démesure. A la manière des vidéo-clips qui, progressivement, orientent le téléspectateur vers une lecture rapide de l'univers « décalé » qui lui est proposé.

Une grande production du Service Musique de la RTBF, réalisée par Teff Erhat, qui a fait appel à d'innombrables talents belges : Claude Lombard, André Ernotte, Jacqueline Bir, Bernard Faure, Philippe Geluck, Joana, Raymond Lescot, Suzanne Gohy, Jean Stout. Sans compter la chorégraphe Evelyne Drach, les danseurs et l'Orchestre Symphonique de la RTBF.

LA RADIO

Quatre programmes nationaux dont trois diffusés en fréquence modulée. Quatre programmes régionaux en décrochage. Trois studios d'information ou radios de base. Un programme international diffusé en ondes courtes. Au total : près de 32.000 heures de programmes (plus les émissions internationales) diffusées par 4 émetteurs en ondes moyennes, 27 émetteurs en fréquence modulée et 2 émetteurs en ondes courtes. Des émissions 24 h sur 24 sur Radio 21 et RTBF 2, et de 5 h 30 à 23 h 45 sur les autres chaînes.

Avec une diversification très grande entre les chaînes, tant sur le plan régional qu'au niveau du contenu, et un éventail très large d'auditeurs. Une politique qui vaut à la RTBF une position très nettement dominante dans le

paysage radiophonique de la Communauté française malgré la concurrence des radios locales. Et une grande stabilité. Depuis quelques années, le tableau de l'audience radiophonique n'a guère changé. A l'exception de la parenthèse ouverte par la naissance des radios locales qui affichèrent une forte progression jusqu'en 1982 pour connaître une certaine désaffection du public ensuite.

Le 1er janvier 1984, un nouveau Directeur de la Radio entrait en fonction. Une fonction qui, en raison de l'aménagement des structures adopté au même moment par le Conseil d'Administration, était partiellement redéfinie : politique des programmes, qualité des émissions, adéquations de celles-ci aux missions d'une radio de service public et aux règles de déontologie, gestion administrative et financière. Mais aussi responsabilité des Orchestre et Chœurs et des relations internationales. A côté de lui, un Directeur de la coordination, chargé de l'exécution des plans de programmes, et un Directeur de la Fabrication responsable de la réalisation technique de la grille, de l'harmonisation des modules de production entre les différents centres et, en collaboration avec le Directeur de la coordination, de l'élaboration des normes de production et de fabrication.

LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE LA RADIO

LA SPÉCIFICATION DES CHAÎNES

A travers ses quatre chaînes nationales, la RTBF, radio de service public, s'adresse à l'ensemble des auditeurs de la Communauté française. Avec les mêmes missions qu'en télévision : l'information, le développement culturel, le divertissement et l'éducation permanente. C'est la musique qui occupe, bien évidemment, la première place. Avec plus de 65 % des programmes. L'information représente environ 12 % des émissions. Le reste se partage entre les sports, le théâtre, les jeux, la culture, les programmes éducatifs, les émissions pour enfants, etc.

Chaque chaîne a son ton et son public. Et les aménagements apportés à la grille des programmes en 84 ont conforté cette spécificité des chaînes.

- L'épine dorsale du Premier Programme, c'est l'information. Information au sens strict. Et information culturelle. C'est ce qui lui confère sa vocation communautaire. C'est pourquoi tous les Centres de production participent à sa réalisation : Bruxelles, Liège, Namur et Mons.
- La structure du Deuxième Programme est, elle, largement orientée vers les régions wallonnes. D'autant que c'est sur cette longueur d'ondes que les Centres de production de Liège, de Namur et de Mons diffusent deux fois par jour des émissions en décrochage régional. Avec succès, puisque, en 84, le Deuxième Programme a encore vu croître son audience. Aussi bien pour ses émissions de journée que pour les décrochages matinaux qui ont gagné 3 % d'auditeurs.
- Le Troisième Programme, c'est la chaîne de la musique. Il s'adresse à un public très ciblé qui est aussi un public extrêmement stable. 1984 confirme et enrichit cette vocation en y faisant une part toujours plus importante à la musique vivante. C'est-à-dire à la transmission, le plus souvent en direct, de concerts, d'opéras, d'événements musicaux.
- Enfin Radio 21, la dernière née des quatre chaînes, a un son bien spécifique : « Music and news ». Musique continue et flashes d'information à chaud, dans un style très souple. Avec un journal complet à 18 h.

Son public est jeune et très diversifié. Et son audience ne cesse de croître. D'autant que, depuis septembre, elle émet toute la nuit un programme de musique continue relayé également par le Deuxième Programme.

LES CONTACTS AVEC LE PUBLIC

La Radio, plus souple et plus mobile que la Télévision, est l'instrument privilégié des contacts entre la RTBF et son public. Festivités, manifestations culturelles ou sportives, festivals, etc.; la Radio se déplace. Exemples : le Festival du Cinéma de Bruxelles, les manifestations Art et Sports à Mons, la Journée porte ouverte à la Bourse, les foires et salons, le Carolocyclorama, les Fêtes de Wallonie, les Boucles de Spa, ULM/84, etc.

C'est aussi la Radio qui a été, en juillet et août, le pivot de la grande opération publique, *Bonjour la fête*. Pendant les deux mois de vacances, du petit-déjeuner à tard dans la nuit — avec le vidéobal — la Radio s'est installée dans neuf villes d'où sont parties un grand nombre d'émissions en direct. Une opération qui a attiré des dizaines de milliers d'auditeurs.

LES RELATIONS INTERNATIONALES

La RTBF est membre d'une série d'associations internationales de Radio-Télévision. Le service des Relations internationales, attaché à la Direction de la Radio, sert d'agent de liaison entre la RTBF et ces organisations. C'est lui qui organise les échanges et les assistances techniques mutuelles avec les autres membres de ces associations. En 84, le service des

Relations internationales a fourni ainsi 180 assistances techniques pour des stations étrangères. Tandis qu'il en obtenait 119 pour la RTBF sans compter quelque 72 échanges d'assistance pour couvrir des manifestations sportives.

De plus, dans le cadre de l'Union Européenne de Radiodiffusion (UER) qui groupe une centaine de membre répartis dans 75 pays, la RTBF a reçu 426 heures de programmes venus de 46 organismes étrangers, et a fourni plus de 60 bandes et cassettes à des radios étrangères.

La Communauté Radiophonique des Programmes de Langue Française (CRPLF) occupe une place privilégiée dans les relations internationales de la RTBF. C'est Philippe Dasnoy, Directeur de la Radio RTBF, qui vient d'être désigné comme Président pour les deux années à venir. En 84, la RTBF a fourni 137 heures de programmes aux trois autres membres (Radio France, SSR et Radio Canada) et en a reçu 111.

A quatre reprises, la CRPLF s'est réunie à Bruxelles ou en Wallonie. Et plusieurs multiplex ont été organisés, cette année, entre les quatre membres : le concours Rockmitaine où le groupe présenté par la RTBF a emporté le premier prix, Micro 4, l'Histoire de la Radio, la Grande Traversée, le Prix Information, la Bourse René Payot et une émission d'actualité consacrée à la mort d'Andropov.

LES ÉMISSIONS INTERNATIONALES

Cinquième chaîne radio de la RTBF, les émissions en ondes courtes assurent la présence de la Belgique francophone à l'étranger.

Le Centre de Production internationale émet une dizaine d'heures par jour à destination de l'Afrique et de l'Europe méridionale. Diffusion faible et imparfaite faute de moyens suffisants. La RTBF cherche actuellement à développer les ressources des émissions internationales. Les émissions en ondes courtes sont envoyées sur deux émetteurs de 250 kW et 100 kW. Avec, pour antennes : deux rideaux et un rhombique vers le Zaïre.

4.600 heures de programmes en 84 dont 60 % assurés par le relais d'émissions du Premier Programme, les 40 % restant sont constitués d'émissions propres adaptées à la spécificité de son public : deux journaux parlés à 11 h 30 et 17 h, des rubriques à l'intention des coopérants, des employés d'outre-mer, des touristes, des marins, des missionnaires et des amateurs d'ondes courtes.

Enfin, pour 1984, le Centre de Production internationale a distribué des programmes RTBF à une quarantaines de stations d'outre-mer. Des programmes issus pour la plupart de la production musicale de la Radio.

ORCHESTRE ET CHŒURS

Le 1er septembre 1984, Alfred Walter, alors Général Musikdirecktor de la Ville de Munster, succède, comme chef permanent de l'Orchestre de la RTBF à Edgard Donneux, décédé au début de l'année. C'est l'occasion pour le Nouvel Orchestre Symphonique de modifier son appellation. Il s'intitule désormais l'Orchestre Symphonique de la RTBF.

Par ailleurs, plusieurs initiatives ont multiplié en 1984, les rencontres des Orchestre et Chœurs avec le public :

- Création d'une Musicarte qui donne libre accès aux concerts et récitals des Orchestre et Chœurs de la RTBF (dans les studios de la Maison de la Radio, à la Télévision et au Palais des Beaux Arts de Bruxelles) et offre des réductions pour une série de concerts à Bruxelles et en Wallonie. Un succès qui a dépassé tous les espoirs.
- Participation de l'Orchestre Symphonique de la RTBF, au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, aux concerts des Jeunesses musicales dirigés et commentés par André Vandernoot. Ces concerts ont été transmis en direct sur RTBF 3.
- Concerts « a capella » des Chœurs de la RTBF à Bruxelles et dans plusieurs villes de Wallonie.
- Enregistrements en vue de l'édition discographique. Notamment la cantate *Archimède* de G. Lekeu avec l'Ensemble vocal et l'Alliance chorale de la RTBF et la Chorale *L'Emulation* de Verviers.

LES RADIOS DE BASE

Depuis deux ans, la RTBF a entrepris, afin de se rapprocher encore davantage de son public, de créer des radios de base. A côté des quatre décrochages régionaux — Hainaut, Liège, Namur et Bruxelles — existent à ce jour trois radios de base qui offrent à Verviers, à Charleroi et à Arlon, animation et information locales :

- Radiolène a poursuivi avec succès son implantation dans l'arrondissement de Verviers. Grâce, notamment à l'installation de deux réémetteurs qui assurent désormais une écoute confortable de Radiolène dans la quasi-totalité de l'arrondissement.

• Canal 13, à Charleroi, a pu reprendre en janvier 1984 ses émissions malheureusement interrompues par la chute du pylône de Wavre. Canal 13 est diffusé en effet en décrochage, de 6 h 30 à 9 h du matin, sur la longueur d'ondes de Radio 21. Et la réalisation du plan de recrutement 1984 a permis de renforcer son équipe.

• Fréquence 4, créée en septembre 1983, a bouclé sa première année d'existence. Elle émet, chaque jour de la semaine, en ondes moyennes et en modulation de fréquence, de 17 h à 18 h 30, dans la région d'Arlon et du Sud-Luxembourg.

LES PROGRAMMES

• RTBF 1

6.630 heures d'émissions en 84. Un programme décentralisé réalisé par tous les Centres de production régionaux. Avec une priorité : l'information y compris l'information culturelle. 23 bulletins d'information chaque jour. Et, depuis septembre, un nouveau magazine matinal : *Informatin* qui réunit en une demi-heure les nouvelles du jour, la revue de la presse et une page magazine pour éclairer un dossier de l'actualité.

A côté de ces émissions d'actualité, de nombreuses émissions d'information culturelle : *Point de Mire, Objectif, Rencontre,* le *Magazine des Sciences humaines, Court-Circuit.* En 84, sont venues s'y ajouter deux émissions de sensibilité très contemporaine, reflets de la société des années 80 : *Salut les Anciens*, une émission élaborée au départ d'archives et consacrée aux années 60, et *Faits Divers*, une émission de reportages qui, au départ de faits divers qui ont alimenté les informations générales de la semaine, s'interroge sur leur valeur de miroir de notre société.

Côté divertissement, 84 marque, pour le Premier Programme, un tournant. Une volonté nouvelle d'aller à la rencontre des auditeurs. Deux émissions quotidiennes réalisées en direct et en public ont emmené la Première Chaîne aux quatre coins de Bruxelles et en Wallonie. Chaque jour, *Bobinage* et *Les Feux de la Rampe* installent leurs micros et leurs invités dans des lieux publics. Un autre témoignage d'un certain renouveau de la Radio.

• RTBF 2

6.289 heures de programmes auxquelles il faut ajouter les émissions en décrochages régionaux : Liège, Mons, Namur-Luxembourg-Brabant wallon. Le Deuxième Programme est largement coloré par cette structure très régionalisée qui satisfait manifestement son public. De plus, depuis septembre, RTBF 2 émet 24 h sur 24; il relaie *Radio Chouette*, l'émission musicale nocturne de Radio 21.

Deux fois par jour, le matin et en fin de journée, la Deuxième Chaîne radio éclate en plusieurs programmes : trois le matin avec *Nationale 4, Liège Matin* et *Hainaut Matin*, quatre le soir avec *Café Liégeois, Hainaut Soir, Nationale 4 Soir* et *Fréquence 4*. (La radio de base de Charleroi, Canal 13 émet sur la longueur d'ondes de Radio 21.)

Et le vendredi soir, RTBF 2 se partage en trois programmes wallons : un pour le Hainaut, un pour Liège et un pour Namur.

Hormis l'information régionale, l'ensemble des émissions fait une large place au divertissement. Ponctué de séquences familiales ou pratiques. Un ton qui assure au Deuxième Programme une large popularité. C'est donc tout naturellement RTBF 2 qui s'est le plus associée avec la grande opération publique de l'été : *Bonjour la Fête* avec, en direct des neuf villes de la tournée, les émissions *Tonus, Juke-Box, Siffler en bricolant, Samd'hit* et *Ville en fête.*

• RTBF 3

6.162 heures d'émissions presque exclusivement réservées à la musique. Le Troisième Programme a son public. Et c'est un public fidèle.

Témoin : la réussite du magazine de RTBF 3 : *Radio 3*. En quatre ans d'existence à peine, 3.500 abonnés. Ce qui porte *Radio 3* en tête de la presse d'information musicale dans la Communauté française.

Pour RTBF 3, 1984, ce sont les premiers pas dans la voie de la rationalisation. Dans le domaine des moyens de production. Et au niveau des programmes, avec une concentration, le week-end, des émissions plus élaborées.

Mais l'évolution la plus intéressante du Troisième Programme, cette année, c'est le développement de la musique vivante : les relais directs ou différés de concerts et d'événements musicaux. Une façon privilégiée de faire participer la Radio et ses auditeurs à la vie musicale. Plus de 80 événements — concerts, récitals, opéras, etc. — ont été retransmis en direct cette année. Une évolution technique aussi : la diffusion de plus en plus fréquente de disques « compact ».

Enfin, deux opérations importantes menées par RTBF 3 dans le courant de cette année. Le 29 avril : une journée « Voix » de 11 h à 24 h sur antenne avec la participation d'artistes de renom et, en point d'orgue, un concert au grand auditorium de la Maison de la Radio par le Collegium Vocale de Cologne. Et, du 9 au 11 novembre, dans le cadre des échanges de la CRPLF, RTBF 3 s'est installée à Genève dans les

studios de la SSR et a assuré la production des émissions simultanément pour la Belgique et pour la Radio Suisse Romande.

• RADIO 21

La plus jeune des chaînes de la RTBF a grandi. Depuis le mois de septembre, elle émet toute la nuit. *Radio Chouette* : six heures de musique continue diffusée en modulation automatique pour des raisons d'économie budgétaire. Six heures de musique entrecoupées de jingles, d'annonces et de brèves séquences tel l'horoscope. En attendant les moyens financiers nécessaires pour assurer information et animation en direct.

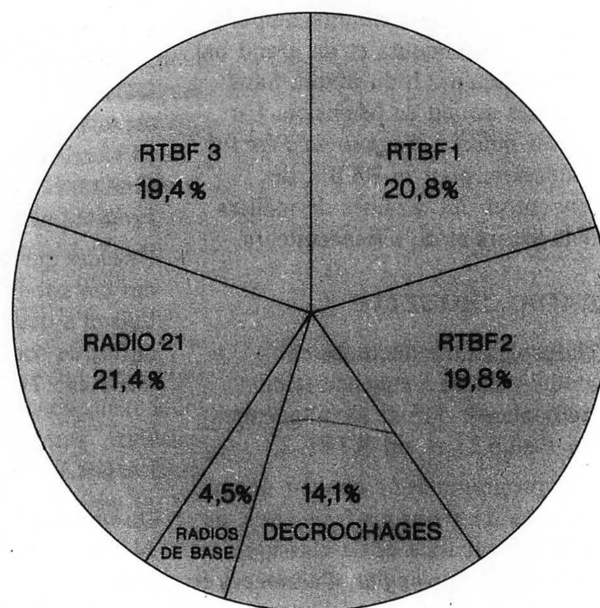
Avec ses 6.846 heures de programmes en 84, Radio 21 (et sa radio du week-end, Radio Cité) poursuit son but avec succès : un son spécifique à travers musique, animation et information, et une grande souplesse de fonctionnement. Les résultats sont excellents. L'audience, malgré la chute du pylône de Wavre en 1983 qui compromet la réception de Radio 21 en certains endroits, continue de croître. Radio 21 compte, à elle seule, selon les sondages RTBF, autant d'auditeurs que l'ensemble des radios locales. Et pourtant, le courrier en témoigne, les sondages excluent une part non négligeable de son auditoire : les moins de 15 ans, les auditeurs de Flandre et de l'étranger : Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne, Nord de la France.

Radio 21 a mis au point une forme de décentralisation très différente des autres chaînes, et qui est commandée par son style propre. Toutes les émissions sont produites dans les studios de Bruxelles, mais l'information permanente est ouverte aux différents centres qui envoient, au rythme de l'actualité, de brèves séquences de reportages. Une formule souple, rapide et efficace.

Tout au long de l'année, les contacts ont été nombreux avec le public. Spectacles Radio 21 ; avant-premières de cinéma et grands concerts (Mike Oldfield, Bob Dylan, Stevie Wonder, Elton John, etc.), Journée de la Musique sur la Grand-Place de Bruxelles, Saint-Nicolas à l'Hôtel de Ville, Mardi Gras dans le métro, Paris-Dakar, Trans-Tunisie, 20 km de Bruxelles, Tour de Belgique des 4 × 4, 24 h de Francorchamps, etc. Avec des temps forts dans les émissions également : Festival du Film de Bruxelles, Nuit des élections américaines au Palais des Congrès à Liège, intégrale des Rolling Stones tout au long du mois de juillet, une heure de hard rock tous les jours dans *Cadences* en été, participation au concours Rockmitaine de la CRPLF avec, à la clé, le premier prix, Plan Langue avec le Centre d'Animation en Langues, etc.

LES PROGRAMMES RADIO DE LA RTBF EN 1984

31.746 HEURES DE PROGRAMMES



RTBF 1	6.629 h
RTBF 2	6.289 h
RTBF 3	6.161 h
Radio 21	6.846 h
Décrochages régionaux	4.491 h
Radios de base	1.430 h
Total	31.476 h

LES TEMPS FORTS DE LA RADIO EN 1984

BONJOUR LA FÊTE

Une grande opération touristique fondée notamment sur le succès croissant du tourisme d'un jour. Du 30 juin au 25 août, un tour de Bruxelles et de Wallonie en neuf étapes : Bruxelles, Jodoigne, Couvin, Vielsalm, Comines, Visé, Huy, Enghien et Charleroi. Chaque samedi, de 6 h 30 à 19 h, des émissions réalisées en direct et diffusées sur RTBF 1 et RTBF 2 : *Radiotourisme, Tonus, Juke-Box, Siffler en bricolant, Samd'hit* et *Ville en fête.*

Et, hors antenne, des animations publiques : petit-déjeuner, podium de variétés, jeux pour enfants, hit parade du public, concours et un grand bal vidéo jusqu'à 2 h du matin. Sans compter un jeu en télévision. Un succès puisque *Bonjour la Fête* fut l'occasion, pour la RTBF, de rencontrer des dizaines de milliers d'auditeurs et de téléspectateurs.

RADIO CHOUETTE

Un programme nocturne en modulation de fréquence et en stéréophonie diffusé simultanément sur Radio 21 et sur RTBF 2.

Une programmation couleur de nuit, mélange de chansons françaises, de folk, de soft rock et de classique, le tout ponctué de jingles, d'annonces et de brèves séquences tel l'horoscope. Une diffusion en modulation automatique : sept magnétophones à bandes et un ensemble à cassettes télécommandés et contrôlés à travers des interfaces d'une machine qui se charge de rendre possible la diffusion de morceaux de musique dans un ordre établi par un programme informatisé. Le public de la nuit n'est pas très nombreux : automobilistes, routiers, étudiants, travailleurs de la nuit. Mais c'est un auditoire très motivé. Et, trois mois après son lancement, *Radio Chouette* réunissait plus de la moitié des auditeurs de la nuit.

RADIO-TÉLÉVISION-STÉRÉO

La Télévision diffuse de plus en plus de spectacles musicaux en direct. Un genre qui souffre, en télévision, des mauvaises conditions d'écoute des récepteurs et de l'absence de stéréophonie. Grâce à une collaboration intelligente entre RTBF 3 et la Télévision, dix opéras et récitals ont pu, en 1984, être regardés en stéréo grâce à la diffusion simultanée sur le Troisième Programme.

Une idée qui fait son chemin en dehors des émissions strictement musicales. Puisqu'à deux reprises, Radio 21 a diffusé le son stéréo de documents télévisés : *Toot's suite* et *Jacky Ickx.*

LA GRANDE TRAVERSÉE

Du samedi 23 juin à 13 h au dimanche 24 juin à 18 h, sur RTBF 1, une vingtaine d'heures de programmes réalisés en collaboration, dans le cadre de la CRPLF, par Radio France, la SSR, Radio Canada et la RTBF sur le thème du 450e anniversaire du voyage historique qui permit à Jacques Cartier de découvrir le Canada. Avec, en toile de fond, les grandes fêtes organisées à cette occasion à Québec et à Saint-Malo. Evocation historique, mais aussi portrait de la réalité contemporaine : musique, information, tranches de vie et jeux-concours. Une gigantesque opération sur le thème de la parenté francophone.

LE BRUXELLES DE LÉOPOLD II

A l'occasion du 75e anniversaire de la mort du roi Léopold II, une vaste animation organisée par le Centre RTBF de Bruxelles et les Amis de Bruxelles-Culture.

Autour des quarante-cinq ans de règne de Léopold II, jalonnés de grandes réalisations urbanistiques, un itinéraire à la découverte des 7.000 ha d'espaces verts, des larges voies de pénétration, des monuments, des logements sociaux et des quartiers résidentiels créés sous son règne. Animation dans Bruxelles, émissions sur RTBF 1 et réalisation de deux cassettes-itinéraire sur les traces de Léopold II.

LE PRIX POINT DE MIRE

Pour la deuxième fois, à l'occasion de la Foire du Livre, Point de Mire a réuni un jury d'auditeurs chargé de couronner le meilleur roman en langue française de l'année. En 1984, le Prix Point de Mire a été attribué à Rezvani pour son roman *La Loi humaine* aux Editions du Seuil. Et, pour la première fois, un Prix Point de Mire-Foire du Livre était réservé à un roman belge. C'est au *Radeau de la Méduse* de François Weyergans (Editions Gallimard) que ce nouveau Prix a été attribué.

SALUT LES ANCIENS

Chaque jour de la semaine, sur le Premier Programme, de 10 h à 11 h, une émission tout entière consacrée aux années 60. Deux grands axes : les phénomènes musicaux et les grands mythes des sixties. A travers des rubriques de montage, un panorama du yéyé, du Folk made in USA, du rock britannique et français, des mouvements hippies, psychédéliques et autres, de la Velvet Underground Story; une évocation des figures mythiques de l'époque : Marilyn Monroe, Kennedy, Presley, Che Guevara, etc. ; et un rappel des moments-clés de la décennie : les grèves de 60-61, la nouvelle vague au cinéma, la conquête de l'espace, la contestation de mai 68...

Entre les séquences, un programme musical dans le ton et de brèves séquences consacrées à des personnalités ou à des événements des années 60 : de Piaf à de Gaulle en passant par la guerre d'Algérie ou la tragédie de Fréjus.

FAITS DIVERS

Chaque samedi, de 10 h à 11 h, sur le Premier Programme, un magazine de reportages radio branché sur la vie quotidienne et la réalité humaine de notre société. Au centre de chaque émission, un reportage sur un fait divers de la semaine. A travers les témoignages de ceux qui ont vécu l'événement, leur émotion, leur analyse particulière, la couleur sonore de leur environnement quotidien, un regard sensible sur les difficultés de la vie sociale de tous les jours. Une mise en page très élaborée qui privilégie le son et le vécu. Autour de l'enquête centrale, les commentaires d'un invité qui apporte sa lecture de l'événement, un billet d'humeur, une brève fiction liée au sujet de la semaine et une revue de presse. Un choix d'une dizaine de faits divers relevés dans la presse : l'actualité insolite, dérisoire, absurde, tragique... nationale et internationale.

BOBINAGE

Avec *Bobinage*, RTBF 1 sort chaque jour de ses studios pour aller à la rencontre de son public. Chaque soir de la semaine, de 16 h à 17 h 30, Georges Pradez et son équipe sont quelque part à Bruxelles (ou dans une ville de Wallonie), dans un lieu public, au cœur de l'animation, de la vie quotidienne, des passants de la ville. Leurs thèmes : le sourire, la conversation, les anecdotes, les souvenirs amusants de leurs invités. Deux semaines dans chaque lieu : un invité vedette chaque jour, entouré de musiciens, de chanteurs, de groupes musicaux qui interprètent des morceaux de leur répertoire. Et un cadeau tiré au sort pour le spectateur qui a choisi le bon numéro. Quelques noms parmi les invités qui se sont succédé au micro de Georges Pradez : Bernard-Henry Levy, Thomas Owen, Tibet, Serge Reggiani, Patrick Poivre d'Arvor, Jacques Seguela, Pierre Desproges, Stéphane Grapelli, Michaël Lonsdale, Patricia Highsmith, etc.

Après *Bobinage*, chaque soir, *Les Feux de la Rampe* accueillent leurs invités sur les mêmes tréteaux, amenant ainsi au public les vedettes du théâtre, du cinéma, de la vie artistique et culturelle.

L'INFORMATION

L'information, c'est la première, sinon la plus importante des missions imposées à la RTBF par son statut de service public. C'est aussi, au vu des résultats d'audiences, son point fort, sa rencontre quotidienne avec son public le plus large, le grand public. Aussi bien que dans l'ensemble de la Communauté française que dans chacune des ses régions. Le respect de l'objectivité a fait l'objet de travaux importants du Conseil d'Administration et de son Comité Permanent. Ceci relève d'ailleurs de la mission de contrôle interne qui lui est dévolue. Grâce à sa structure décentralisée, la RTBF diffuse une information en prise directe avec la vie des régions. En radio où coexistent des journaux parlés nationaux — alimentés en partie par les rédactions de tous les Centres de production — et des émissions d'information diffusées en décrochage à destination des différentes régions. Et en télévision où le *Journal Télévisé* est précédé, chaque soir de la semaine, d'un magazine d'information interrégionale.

À LA TÉLÉVISION

Début 1984, une réorganisation des structures internes de la Télévision a conduit à la création d'un Département de l'Information qui regroupe l'essentiel des émissions d'information de la TV : le *Journal Télévisé*, les magazines, les émissions sportives, les documents et les débats.

Une structure plus fonctionnelle qui facilite la coordination des différentes rédactions, améliore les échanges entre elles et enrichit chacune des connaissances et compétences des autres.

L'INFORMATION QUOTIDIENNE

1984, dans l'information quotidienne, c'est d'abord l'expérience très réussie du *Journal Télévisé Olympique*. Pendant deux semaines, chaque matin, de 7 h à 9 h, la Télévision a proposé, pour la première fois, un journal au petit-déjeuner. Avec, à l'affiche, des échos des compétitions de la nuit, des directs, des informations politiques et générales, une revue de presse, quelques exercices de gymnastique matinale et la météo. Un formidable travail d'équipe qui, dès le premier jour, a rencontré le succès. Près de 150.000 téléspectateurs, en moyenne, se sont branchés chaque matin sur la Première Chaîne TV.

C'est aussi trois rendez-vous quotidiens : *Ce Soir*, réalisé par tous les Centres de production, qui a définitivement conquis son audience, JT 1 et sa traduction en langage gestuel sur Télé 2 et JT 2. Une information rapide dont le langage s'est enrichi grâce à l'évolution des techniques de réalisation — Chiron, Ado, développement de l'électronique — de mieux en mieux maîtrisées par les équipes.

1984, c'est enfin la couverture d'événements exceptionnels :

- les Jeux Olympiques de Los Angeles dont la RTBF, grâce à Télé 2, fut une des rares télévisions à retransmettre toutes les compétitions. A côté du *Journal Olympique*, pendant deux semaines, 6 h de transmissions quotidiennes de 17 h à 23 h;

- le mariage de la Princesse Astrid. En collaboration avec la BRT, avec un extraordinaire déploiement de moyens techniques. Plus de 1.100.000 téléspectateurs ont suivi en direct la cérémonie sur nos antennes;

- les élections européennes. Une grande soirée d'information réalisée en collaboration avec le laboratoire de micro-informatique de la RTBF.

LES MAGAZINES

A côté de l'information quotidienne, la Télévision propose chaque semaine des rendez-vous avec l'actualité, les problèmes de société, l'information de service.

Trois émissions hebdomadaires d'actualité :

- *Faire le point* (ou *Face à la presse*) : débat politique principalement centré sur les problèmes de l'actualité belge et qui rassemble, en moyenne, un peu plus de 200.000 téléspectateurs.

- *JT Magazine* : reportages, témoignages, documents qui éclairent, expliquent ou complètent les informations de la semaine. En Belgique, par exemple la série *Vivre la crise* ou, avec le journal *Le Soir*, les Catholiques. Et à l'étranger; avec, entre autres, des reportages sur la guerre Iran-Irak, le conflit du Moyen-Orient, le Tchad, les élections américaines, etc.

• *A suivre...* marqué, cette année, par le développement d'une politique de coproduction. Notamment, avec la SSR : *Y a-t-il un paradis à l'Est?* A noter aussi, un record d'audience : *La visiteuse du soir* (près de 750.000 téléspectateurs); un document en forme de téléfilm, consacré aux problèmes des navetteurs, *L'Homme qui aimait les trains*; des reportages socio-économiques comme *S.O.S. Faillites* ou le très controversé *Malaises* consacré à Seraing; et un prix de la Communauté des Télévisions francophones pour un reportage sur une garnison belge : *Les Russe attaquent à l'aube.*

• Une année marquée également par une réflexion sur une certaine usure — dans le public — du succès des grands reportages... Une réflexion qui a conduit à la mise en chantier de numéros pilotes d'un style nouveau : un certain regard sur la société belge, *Strip Tease.*

Deux émissions accordent une place privilégiée aux problèmes de société en général. Chaque semaine, *L'Ecran Témoin* explore, sous forme de débat, un thème illustré par un film. Une formule qui a retenu en moyenne, chaque lundi, 885.000 téléspectateurs. Et, une fois par mois, *Au nom de la loi* approfondit, sous

forme d'enquêtes et de reportages, des problèmes de société et de justice.

Enfin l'information de service est diffusée chaque semaine à une heure de grande audience. *Autant savoir* et *Minute papillon* passent au crible les problèmes de qualité de la vie : consommation, environnement, etc. *Minute papillon* sous forme de confrontation en direct des diverses parties d'un litige. *Autant savoir* par la réalisation de dossiers parfois accompagnés d'une brochure distribuée sur demande (de 4.000 à 15.000 exemplaires).

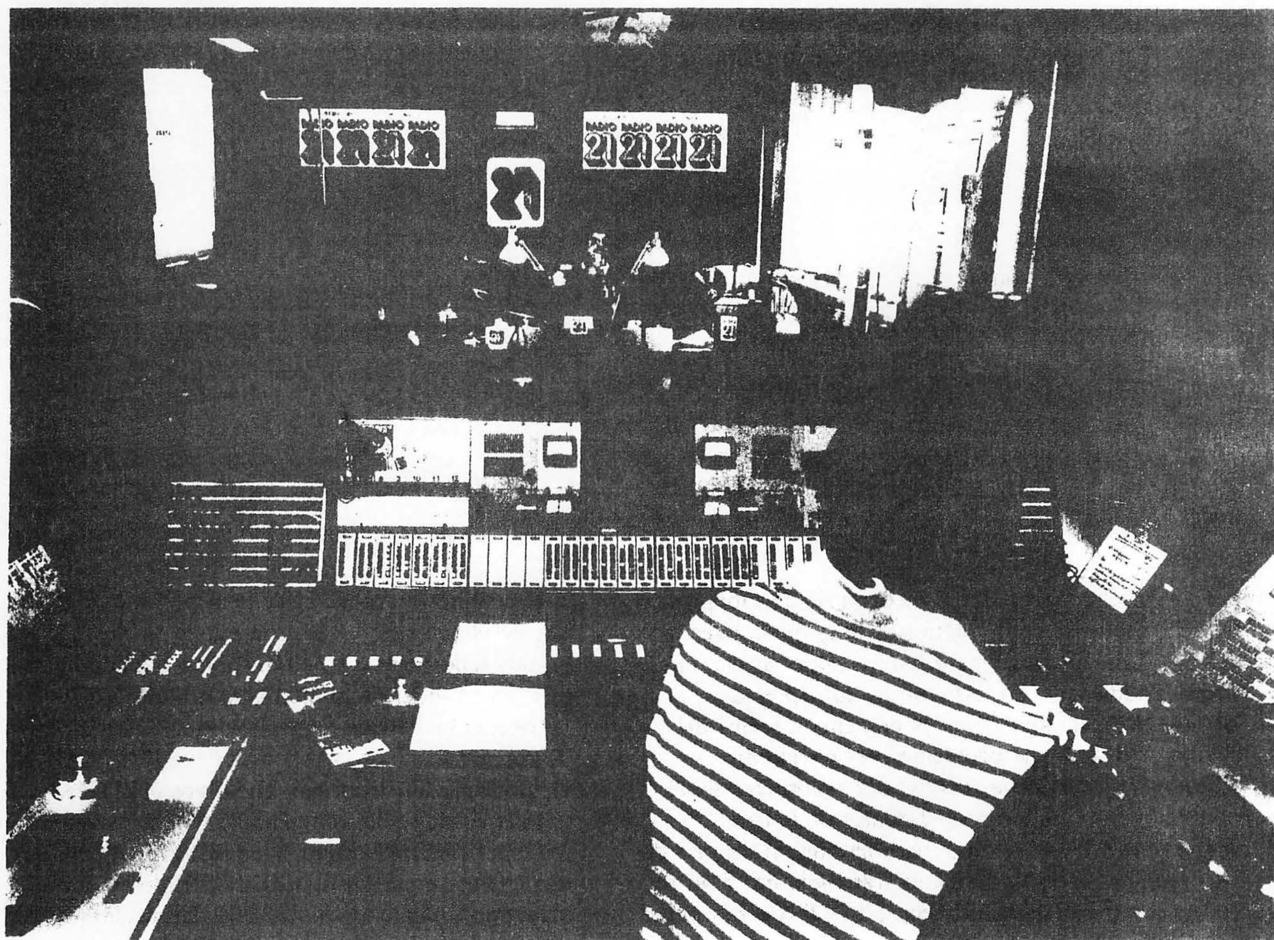
LES SPORTS

170 heures de compétitions olympiques avec, outre le *Journal Olympique*, chaque soir, sur Télé 2, pendant deux semaines, un special Los Angeles de 17 h à environ 23 h qui a retenu, en moyenne 240.000 téléspectateurs quotidiens.

613 heures de transmissions d'événements sportifs en direct ou en différé. Avec en vedette, les sports-rois :

- Football : notamment la Coupe d'Europe des Nations et les finales des Coupes européennes;
- Cyclisme : toutes les classiques et le Tour de France;
- Automobile : 14 Grands Prix de Formule 1;
- Tennis : European Indoor Championship, Roland Garros et Wimbledon.

Et des rendez vous hebdomadaires : *Le Week end sportif*, *Lundi Sports* (jusqu'en juin) et *Caméra Sport*.



À LA RADIO

La Radio, c'est l'outil de l'information permanente. Vingt-trois bulletins d'information chaque jour sur le Premier Programme. Quatre émissions d'information régionale en décrochage matin et soir sur le Deuxième Programme : *Liège-Matin* et *Café Liégeois, Nationale 4 Matin* et *Nationale 4 Soir, Bruxelles 21* (le matin uniquement) et *Hainaut Matin* et *Hainaut Soir.* Et trois programmes d'information locale sur les radios de base : Radiolène à Verviers, Fréquence 4 à Arlon et Canal 13 à Charleroi. Sans compter les flashes d'information continus sur Radio 21 et, depuis peu, *Radio 21 Soir.*

Depuis le mois de septembre, une réorganisation des Journaux parlés du matin a conduit à la création d'un magazine quotidien à 8 h : *Informatin.* Une émission en trois volets : l'actualité quotidienne, la revue de la presse et une page magazine : reportages, témoignages ou interviews sur un des problèmes de l'heure.

Deux émissions hebdomadaires d'information.

- *Samedi Première* qui confronte chaque semaine des acteurs de la vie politique, économique ou sociale — parfois avec des journalistes de la presse écrite — sur les principaux dossiers de l'actualité.
- *Faits Divers* qui propose chaque samedi, depuis le mois de septembre, des reportages sur l'une ou l'autre information générale de la semaine. Une façon de réfléchir sur la vie de notre société.

Sans oublier, depuis peu, une chronique financière sur Radio 21.

Enfin, comme en Télévision, la couverture des événements exceptionnels de 1984 : les élections européennes, la nuit des élections américaines, le mariage de la Princesse Astrid, les Jeux Olympiques de Los Angeles et les grandes compétitions sportives, nationales et internationales.

RAPPORT SUR LES CRITIQUES SUSCITÉES PAR LES ÉMISSIONS

L'article 22 du décret du 12 novembre 1977 portant statut de la RTBF prévoit que le rapport annuel doit contenir un chapitre indiquant les mesures prises par la RTBF pour assurer une diffusion équitable de la critique suscitée par ses émissions.

Point fort des émissions de la RTBF, l'information en est aussi le point le plus délicat. Le législateur impose à l'Institut une rigoureuse objectivité; une notion bien difficile à cerner et qui demande, tout à la fois, une grande rigueur et une grande vigilance. A tous les niveaux : des organes de gestion (Conseil d'Administration et Comité Permanent) à l'ensemble des journalistes et producteurs. En passant par l'Administrateur Général, responsable devant le Conseil d'Administration de cette objectivité et des règles qui en découlent, et toute la hiérarchie concernée. Un code de déontologie précise, pour tous ceux qui ont l'information en charge, les règles et usages en la matière (une réactualisation de ce code est actuellement à l'étude).

D'une façon générale, l'information diffusée par la RTBF a été nettement moins mise en cause en 1984 que les années précédentes. Et d'une manière beaucoup moins permanente. Ce qui n'exclut évidemment pas qu'un certain nombre de critiques ont été formulées. Le contraire paraît impossible. Dans toute information existe une part de subjectivité. Dans le chef de celui qui la donne. Mais aussi dans le chef de ceux qui la reçoivent.

L'ACTUALITÉ

C'est bien entendu dans l'actualité chaude que les sensibilités sont les plus vives et que les réactions et les critiques se manifestent avec le plus de force. Dans tous les domaines. Si, au chapitre de l'actualité internationale, l'information diffusée par la RTBF en 1984 n'a donné lieu à aucune critique significative, l'actualité politique nationale a revêtu un caractère d'autant plus chaud que se profilaient à l'horizon les élections européennes du 17 juin. Une perspective électorale qui aiguisait les sensibilités de chacun.

- *Le Journal Télévisé* du 15 mars 1984, qui présentait les mesures budgétaires du plan d'austérité du Gouvernement, a été vivement critiqué par l'aile sociale-chrétienne de la majorité. Le Premier Ministre, M. Wilfried Martens, a dénoncé les chiffres cités par le *Journal Télévisé.* Et le Comité directeur du PSC a publié, le 19 mars, un communiqué de protestation. Il était reproché au *Journal Télévisé* d'avoir cité des chiffres inexacts, d'avoir assorti la présentation du plan gouvernemental de commentaires critiques, de n'avoir

pas diffusé d'images de la conférence de presse du Premier Ministre et de n'avoir, ce jour-là, présenté qu'une partie des mesures décidées. Si certains points du *Journal Télévisé* pouvaient prêter à controverse, toutes les critiques émises n'en étaient pas pour autant fondées. L'information sur le plan du Gouvernement, à la Télévision, ne s'est pas limitée au *Journal Télévisé* du 15 mars qui n'en présentait que le premier chapitre. Le *Journal Télévisé* du lendemain prolongeait l'examen des diverses mesures adoptées. Et le *Face à la Presse* du dimanche suivant offrait à MM. Gol et Maystadt l'occasion d'expliquer le point de vue du Gouvernement.

• *Le Journal Télévisé* du 10 avril, qui rendait compte des effets de la grève nationale décidée par la FGTB, a suscité une protestation de la Fédération patronale du secteur des fabrications métalliques.

Fabrimetal reprochait au *Journal Télévisé* d'avoir utilisé de façon partielle et partiale les estimations du succès de la grève qu'elle avait communiquées. En fait, la rédaction du *Journal Télévisé* avait utilisé, parmi d'autres sources, un communiqué de la FEB — dont fait partie Fabrimetal — et en avait cité des éléments qui figuraient également dans le texte de Fabrimetal.

• Manifestation antimissiles du 29 avril à Florennes. Le Secrétaire d'Etat à l'Energie, M. Knoops, a reproché à la RTBF d'avoir privilégié, dans l'estimation du nombre de participants à la manifestation, le chiffre avancé par les organisateurs du mouvement. En fait, le chiffre des organisateurs avait été annoncé dans la présentation des titres de l'actualité. Les chiffres de la Gendarmerie avaient été communiqués dans le développement de l'information. Des évaluations, comme souvent dans semblables cas, très différentes, ce qui donnait une certaine image d'incohérence dans l'information et pouvait être perçu, étant donné la grande sensibilité qui existe dans cette matière, comme un signe de subjectivité.

• *Le Journal Télévisé* du 1er mai. Mme Lizin a reproché au *Journal Télévisé* d'avoir censuré son discours du 1er mai en ne diffusant pas la partie de son allocution dans laquelle elle faisait référence à la jeunesse de M. Leysen, le nouveau Président de la FEB.

En fait, la rédaction du *Journal Télévisé* n'a pas estimé nécessaire de retenir ce passage parce qu'elle a jugé que la priorité de l'actualité du jour c'était la fête du 1er mai. Et parce que l'information concernant le passé de M. Leysen avait déjà été donnée dans le *JT Magazine* du dimanche précédent qui avait diffusé un portrait du nouveau Président de la FEB.

• A propos de la sanction infigée à M. Glinne par le Comité directeur du Parti Socialiste, il a été reproché aux autorités de la RTBF d'avoir répondu à une intervention de M. Spitaels en interdisant aux journalistes de la Radio et de la Télévision d'interviewer M. Glinne. En fait, la direction de l'Information de la RTBF, sans aucune concertation préalable avec le Président du PS, a estimé que le rôle de l'Institut n'était ni de courir les rumeurs ni d'envenimer les querelles. En conséquence, elle a demandé aux journalistes de n'interviewer ni M. Glinne ni M. Spitaels avant la réunion du Comité directeur du PS.

Pendant la campagne qui a précédé les élections européennes de juin 1984, des protestations sont venues de ce qu'il est convenu d'appeler les « petits » partis qui ont contesté la place qui leur était faite dans l'information pré-électorale.

• Le FDF s'est plaint de n'avoir pas été invité au *Faire le point* du 6 mai qui réunissait les Présidents du PRL, du PS et du PSC. Il a, à cette occasion, reproché à la RTBF de minimiser ou d'ignorer ses idées et ses prises de position.

• Le mouvement Ecolo a protesté contre le principe retenu par les autorités de la RTBF pour répartir le temps d'antenne entre les différents partis candidats aux élections. Pour Ecolo, toutes les formations candidates à un scrutin électoral devraient bénéficier d'un traitement identique.

• Ecolo et le PWE ont contesté l'organisation des deux débats dominicaux des 3 et 10 juin qui réunissaient, respectivement, le PWE, le PC et Ecolo, et le PRL, le PS, le PSC et le FDF.

LES ÉMISSIONS

En dehors de l'information d'actualité, quelques émissions ont suscité critiques ou controverses.

• *L'Ordre Nouveau*, qui traitait d'un passé proche et bouleversé de notre Histoire, a suscité, de par sa nature même, un certain nombre de polémiques et de controverses, comme cela avait déjà été le cas lors de sa diffusion par la BRT. Rappelons que la RTBF avait pris soin d'entourer l'adaptation française et la diffusion de la série des avis d'un comité scientifique composé essentiellement d'historiens. Et chaque émission a été suivie d'un débat complémentaire.

Quatre personnalités flamandes interviewées dans la série ont voulu s'opposer à son passage à la RTBF. Elles argumentaient qu'elles avaient répondu à des interviews destinées à être diffusées dans la

Communauté néerlandaise, et qu'elles se seraient probablement exprimées d'une manière différente si elles avaient su que les émissions seraient également diffusées à la RTBF. La BRT a estimé que leur opposition n'était pas fondée et a autorisé la RTBF à diffuser la série.

L'annonce des interviews de Léon Degrelle incluses dans *L'Ordre Nouveau*, et particulièrement dans le premier numéro, a suscité de nombreuses craintes et réactions préventives. La RTBF a invité les représentants des organisations qui s'étaient manifestées au débat qui complétait le premier épisode et au débat final qui clôturait la série.

Les émissions consacrées à l'armée belge, et particulièrement à l'attitude de certains officiers belges pendant la guerre, ont provoqué une vague de protestations chez les officiers. Ils ont reproché à ces émissions de donner une image déformée du comportement des officiers belges pendant la guerre. En fait, l'objet de *L'Ordre Nouveau* étant précisément les courants d'ordre nouveau en Belgique avant et pendant la guerre, c'est tout naturellement les officiers tentés par ces courants que la série a montrés. Cependant la RTBF a invité les représentants des officiers anciens combattants aux quatre débats qui ont suivi les émissions incriminées et au débat final. Les

officiers ont ainsi eu largement l'occasion d'exprimer leur point de vue à l'antenne.

Au cours d'un débat, un ancien prisonnier d'un « Arbeitskommando » a évoqué les conditions de captivité qu'il avait connues. Cette évocation (où il était question des rapports de certains prisonniers des « Arbeitskommando » avec des femmes allemandes) a vivement ému des anciens prisonniers de guerre qui ont dénoncé la non-représentativité de ce témoignage. Ici encore la RTBF a invité les représentants de la FNAPG aux débats.

Enfin, rappelons qu'un ancien officier est allé en justice contre Maurice De Wilde à la suite de la diffusion de la série à la BRT, à propos du témoignage d'un ancien légionnaire sur l'attitude de certains prisonniers lors de la libération des camps. Le procès est toujours en cours.

• *L'Ecran témoin* du 30 avril consacré au travail en noir. Au cours du débat, un participant a mis en cause — sans le nommer mais en fournissant des précisions suffisantes pour que la personne incriminée soit identifiable — un haut fonctionnaire des Travaux publics — sans que celui-ci ait eu l'occasion d'exposer son point de vue. La RTBF a estimé que l'animateur de l'émission n'avait pas tenu compte des règles et usages en matière journalistique appliquées dans l'Institut. Règles qui — selon le code de déontologie en vigueur — requièrent une prudence toute particulière pour tout ce qui concerne la diffusion d'informations mettant en cause une personne et risquant de lui porter préjudice. Une note d'observation a été adressée à l'animateur de l'émission.

Cet incident a soulevé en même temps un problème de fond : la possibilité pour un journaliste de la RTBF de porter des « révélations » à l'antenne. Il a ainsi suscité une réflexion interne sur les droits et devoirs des journalistes de la RTBF, dans le cadre de la réactualisation du code de déontologie.

Un nouvel incident a eu lieu au cours de l'*Ecran témoin* suivant. Le présentateur a reparlé de cette affaire délicate sans consulter sa hiérarchie. Il a lu à l'antenne une partie d'une note interne en donnant une version tronquée de la position de la Direction. Suite à ces manquements le Conseil d'Administration lui a infligé une sanction.

• *A Suivre...* du 12 octobre : *Malaises*, le film présenté dans *A Suivre...* proposait un reportage impressionniste sur Seraing à travers la crise. Un reflet subjectif du désarroi que l'auteur du film avait perçu chez certains Sérésiens. Sa diffusion a soulevé, dans différents milieux de la ville, de vives protestations. On reprochait à son auteur d'avoir peint en noir le portrait de Seraing et de ses habitants. Et le groupe théâtral qui était au centre du film a estimé que celui-ci caricaturait son action.

Ces réactions posent deux questions de fond : la liberté de regard d'un journaliste sur l'information et sa responsabilité face aux réalités qu'il décrit. Le film, en effet, avait plus valeur de témoignage sensible que d'analyse raisonnée d'une situation. Comme l'auteur du film s'en est expliqué dans une lettre adressée au journal *La Wallonie* qui avait publié des réactions de Sérésiens au reportage : « *Malaises* est issu de la vie, sans avoir la prétention d'être toute la vie. Loin de là. Il ne déclare pas péremptoirement que c'est tout le portrait de Seraing. Il dit simplement que, dans ce nœud de circonstances, à Seraing, des hommes ont vécu dans le malaise et en témoignent ».

Un tel reportage n'est pas un cas unique à la RTBF à laquelle il a souvent été reproché de heurter des sensibilités politiques opposées à celles qui se sont déclarées choquées par *Malaises*. La RTBF a donné un écho à l'antenne aux différentes réactions qui se sont exprimées.

Elle a également proposé aux groupes qui avaient protesté, de participer à un débat sur Seraing. Certains groupes, dont le témoignage était indispensable, ayant refusé, le débat ne put être organisé.

Pour clore ce chapitre, il faut encore mentionner une prise de position du Mouvement Ecolo contre ce que le mouvement appelle « le pluralisme dévoyé » de la RTBF. Pour Ecolo, l'application du pluralisme qui amène la RTBF à procéder à un comptage systématique des appartenances politiques des journalistes et à une répartition arithmétique des postes hiérarchiques, aboutit à une caricature du pluralisme.

Rappelons qu'en vertu du Pacte culturel, la RTBF est tenue de respecter en son sein un équilibre qui reflète celui du Conseil de la Communauté française.

Toutefois, à l'intérieur même de la RTBF, un malaise s'est développé à ce sujet parmi une partie des journalistes. Un certain nombre d'entre eux ont publiquement refusé toute étiquette politique et créé une Association de journalistes de la RTBF. Ils contestent, non le pacte culturel lui-même, mais ses modalités d'application au sein de la RTBF, dont ils dénoncent les conséquences sur les procédures de nomination au détriment, disent-ils, des qualités professionnelles. Ce que n'admettent pas les autres, qui considèrent qu'il est possible d'être rattaché à une sensibilité politique précise et de faire en même temps son travail de manière indépendante et professionnelle.

LES DEMANDES DE DROITS DE RÉPONSE

La critique des émissions d'information s'accompagne parfois d'une demande de droit de réponse. Dans ce cas, les suites à apporter à ces critiques doivent tenir compte, non seulement des règles déontologiques régissant le travail du journaliste, mais également des impératifs de la loi du 4 mars 1977 organisant le droit de réponse dans le domaine de l'audiovisuel.

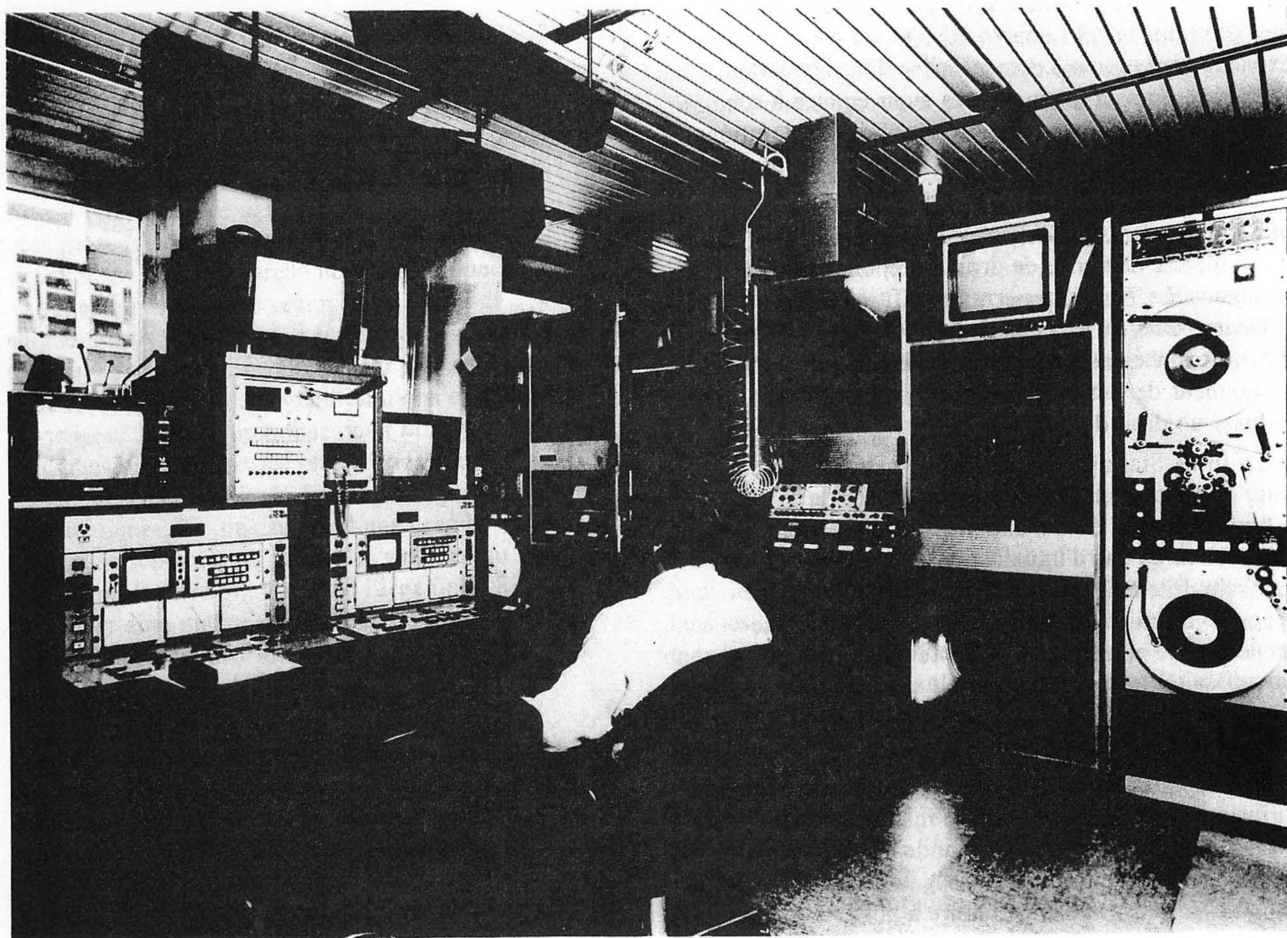
Sur les neuf demandes de droit de réponse adressées à la RTBF en 1984, quatre ont justifié une mise au point à l'antenne :

- Un téléspectateur s'est plaint, par l'intermédiaire de son avocat, que le *Journal Télévisé* du 3 mars ait erronément annoncé son inculpation. Après vérification des textes du JT incriminé, il est apparu qu'il n'en était rien.

- Le Député José Desmarets a protesté contre les propos tenus par un participant au débat de *L'Ecran témoin* du 16 avril. Ce témoin avait reproché à M. Desmarets, Echevin des Affaires sociales et de la Famille à Uccle, de ne pas avoir tenu une promesse relative à un emploi de troisième circuit de travail. Cette promesse lui avait été faite en échange d'une participation à une campagne électorale de M. Desmarets.

M. Desmarets a tenu à faire savoir que le témoin s'était présenté spontanément pour participer à sa campagne électorale, et qu'il n'avait jamais été question d'un emploi en échange. La RTBF a accepté de diffuser un droit de réponse de M. Desmarets.

- Le Parti Communiste a vivement protesté contre la façon dont avait été évoquée l'affaire Lahaut lors de l'émission, *Risquons-tout* du 28 mars. Le présentateur



de l'émission, sur base de renseignements fournis par un historien, avait rappelé l'existence de trois hypothèses concernant l'assassinat du député communiste : assassinat commis par des léopoldistes, par une organisation anticommuniste ou encore par le PC lui-même. L'énoncé de ces trois hypothèses ne constituait certainement pas une erreur historique. Toutes trois avaient en effet été avancées à l'époque en guise d'explication à cet assassinat. Comprenant toutefois que le PC se soit ému à l'énoncé d'une explication le mettant en cause, explication qui, pas plus que les deux autres d'ailleurs, n'a été étayée ultérieurement par des éléments probants, la RTBF a accepté de diffuser un droit de réponse. Le texte du droit de réponse proposé par le PC n'ayant pas paru acceptable — car il contenait des éléments étrangers à son objet — une conciliation a eu lieu devant le Tribunal de Première Instance, conformément à la procédure établie par la loi. Cette conciliation a abouti à un accord sur un texte qui a été lu à l'antenne.

- La Ligue nationale des Vétérans du roi Léopold III a introduit une demande de droit de réponse relative à l'émission *Le Prisonnier de Laeken* diffusée dans le cadre de la série *L'Ordre Nouveau*. La Ligue nationale des Vétérans du roi Léopold III n'ayant été, explicitement ni implicitement, citée dans l'émission, celle-ci ne pouvait en aucun cas avoir énoncé à son égard des éléments de faits erronés ni des déclarations de nature à porter atteinte à son honneur. La demande de droit de réponse ne fut pas acceptée.

- Le fils de l'ancien Ministre Antoine Delfosse a introduit une demande de droit de réponse suite à l'émission *Le Temps des erreurs* diffusée dans la série *L'Ordre Nouveau* le 3 mai. Il reprochait à l'émission d'avoir énoncé des éléments de nature à porter atteinte à l'honneur de son père. La RTBF a accepté de diffuser un droit de réponse.

- La firme Starkist Europe Incorporation avait été mise en cause dans les journaux télévisés du 6 septembre, sur base d'une dépêche d'agence, concernant un cas d'intoxication alimentaire à Louvain. Elle a introduit une demande de droit de réponse. En raison des conclusions d'une enquête menée par le ministère de la Santé publique qui aboutissait à mettre totalement le thon Starkist hors de cause, la RTBF a accepté de diffuser le droit de réponse de la société Starkist.

- Une famille demandait un droit de réponse suite à la diffusion d'informations, dans le magazine *Ce Soir*, sur un fait divers tragique. La demande n'indiquait pas quelles étaient les éventuelles allégations erronées ou les éventuelles déclarations de nature à porter atteinte à l'honneur. La RTBF demandait au plaignant de préciser dûment l'objet du droit de réponse. L'affaire n'eut pas d'autre suite.

- Un téléspectateur a demandé un droit de réponse à propos d'une séquence diffusée dans le magazine *Ce Soir* du 8 novembre. Il reprochait au journaliste de *Ce Soir* d'avoir indûment annoncé une arrestation. Vérification faite, la demande du droit de réponse n'était pas fondée. La séquence incriminée parlait bien de mandat d'amener et non d'arrestation.

- La nièce du peintre Berthe Dubail a introduit une demande de droit de réponse suite à une information diffusée au *Journal parlé* et au *Journal Télévisé*. Ceux-ci avaient fait état d'un communiqué du Conseil national belge des Arts plastiques qui disait s'inquiéter des circonstances du décès du peintre. Dans la mesure où la répercussion de ce communiqué pouvait être considérée comme ayant porté implicitement dommage à la famille du peintre, la RTBF a accepté de diffuser un droit de réponse.

LES RÉGIONS

Les cinq centres de production régionaux de la RTBF — Liège, Charleroi, Bruxelles, Namur-Luxembourg-Brabant wallon et Mons — ont pour mission commune d'assurer l'information régionale tant en radio qu'en télévision. Ce sont eux qui assument les décrochages régionaux du matin et de la fin d'après-midi en radio. Ce sont eux aussi qui produisent chaque soir, du lundi au vendredi, l'émission *Antenne-Soir* en radio et le magazine télévisé d'information régionale *Ce Soir* dont l'audience n'a cessé de croître. Ils contribuent en outre quotidiennement aux journaux parlés et télévisés. Mais, simultanément, chaque centre s'attache à développer dans sa région une politique d'animation et d'information.

LIÈGE

Grâce à une politique d'ouverture vers l'extérieur, le Centre RTBF de Liège a, traditionnellement, une très grande présence dans sa région. Il contribue à l'animation de la vie culturelle liégeoise en apportant son soutien aux initiatives régionales : Opéra de Wallonie, Festivals, aide au théâtre sous les auspices de la Communauté française, etc. Et il organise lui-même, au niveau de la région, des manifestations culturelles ou sportives : Journée mondiale de la Musique, Festival de la Chanson française, les plus grands petits-déjeuners de Liège Matin, le Jogging de Liège etc. De plus, cette année, il a mis sur pied une grande opération de solidarité au profit des victimes du tremblement de terre qui a secoué Liège fin 1983. Bilan : vingt-cinq millions qui ont été mis à la disposition des administrations communales et des CPAS des communes les plus touchées par la catastrophe.

Par ailleurs, la contribution du Centre de production de Liège aux grilles des programmes de la Radio et de la Télévision reflète largement les événements de la vie liégeoise. Dans tous les domaines : Boucles de Spa, Grand Prix de la Chanson italienne, *L'Italienne à Alger* ou *Cavalleria Rusticana* à l'Opéra de Wallonie, *Kidonkefou* (Théâtre de la Place - Théâtre de l'Etuve), jeux d'été, Grand Prix de la Chanson wallonne, Fête du Théâtre au Palais des Congrès, Médiacom, etc.

S'y ajoutent, bien entendu, des émissions régulières de la grille. En télévision : *L'Ecran Témoin* une semaine sur deux ; *Télétourisme* qui propose, de semaine en semaine, le tour des ressources touristiques de la Communauté française; *Vidéogam*; *Vidéographie*, à la pointe de la recherche télévisuelle, qui vaut au Centre de Liège une place dans des festivals internationaux; captation et diffusion de dramatiques wallonnes. Et le télétexte *Perceval*, entièrement réalisé à Liège, qui s'est enrichi en 1984 de deux nouveaux magazines : *Le Courrier des marins* et *Téléchamps* destiné aux agriculteurs. En radio : près de 5.000 heures d'émissions, avec des programmes de fabrication très élaborée, tant au plan du reportage que du montage, comme *Salut les anciens* et *Faits Divers*.

Enfin, une politique de présence dans le paysage audioviduel strictement régional. Avec le journal télévisé quotidien diffusé sur le câble : *Liège Midi Trente*. Et la radio de base verviétoise, Radiolène — dont l'émission *Musique tout simplement* diffusée également sur RTBF 1, est un des succès d'audience du Premier Programme — qui s'efforce de remplir un rôle complémentaire, parallèlement à l'existence d'une importante presse sous-régionale.

CHARLEROI

1984 pour le Centre RTBF de Charleroi, c'est l'année du dixième anniversaire. Dix ans de politique régionale dans les deux sens du terme : présence de la RTBF dans la région et présence de la région à la RTBF. Avec une option constante : produire à Charleroi ce qu'on ne produit pas ailleurs, dans un souci de complémentarité. Et, en même temps, refléter l'image et l'existence de Charleroi au sein de la Communauté française. Au total, en 1984, 333 heures de programmes télévisés. Et des réussites incontestables : *Zygomaticorama*, *Libération 44-84*, *La Bataille des Ardennes* (en collaboration avec le Centre de Namur), *Au nom de la loi*, etc.

A l'inverse, sur la plan régional, la RTBF Charleroi assure la présence de la RTBF et de la Communauté française au cœur de l'animation de la région. Ainsi, cette année, le Centre a largement contribué à l'animation d'une dizaine de manifestations qu'il a également relayées en Télévision. Notamment les ULM à Gosselies, le Festival du Rire de Rochefort, les 24 Heures de l'Eau d'Heure organisées par la Communauté française pour mettre en valeur un site touristique exceptionnel. Participation réalisée parfois en collaboration avec la presse régionale, comme le Rallye Bianchi avec *La Nouvelle Gazette.*

Sur le plan culturel, le centre de Charleroi apporte à la Télévision le reflet de l'activité de sa région. Par la captation et la diffusion régulière de dramatiques wallonnes. Et en relayant les événements du Ballet de Wallonie. Ainsi, en 1984, le Centre de Charleroi a réalisé l'enregistrement d'une création mondiale du Ballet de Wallonie, *David come home*, qui sera diffusée à l'antenne en 1985.

Enfin, le Centre RTBF de Charleroi prend également en charge l'information locale. En télévision, il diffuse chaque jour, depuis le 4 avril, un journal télévisé quotidien à 18 h 30 sur la télévision communautaire, Télésambre : *JTS*. En radio, la radio de base carolorégienne Canal 13, dont les émissions avaient été interrompues fin 1983 suite à la chute du pylône de Wavre, a repris ses émissions quotidiennes de 6 h 30 à 9 h depuis le début janvier.



BRUXELLES

Pour Bruxelles, 1984 marque une date importante. En effet, c'est le 1er janvier de cette année qu'était créé le Centre de Radio et de Télévision de Bruxelles. Un centre doté de ses propres moyens de production : studios de radio, un studio de télévision encore en construction, deux équipes de reportages vidéo, une cellule de montage. Le Centre Radio-TV, qui remplace les deux entités distinctes qui existaient précédemment, vient compléter de façon rationnelle le paysage de la régionalisation de la RTBF.

Information, animation, culture sont les grands axes de la politique du Centre de Bruxelles, en radio et en télévision. C'est cependant à la radio bruxelloise — Bruxelles 21 et Radio 21 — que revient principalement le rôle d'animation. De façon régulière avec des émissions quotidiennes réalisées en public comme *Bobinage* ou *Les Feux de la rampe*; ou, plus ponctuellement, avec des opérations publiques comme les petits-déjeuners de Bruxelles 21, la Saint-Nicolas sur la Grand-Place, les spectacles Radio 21, les 20 km de Bruxelles, le Bruxelles de Léopold II ou le Prix Point de Mire. En télévision, la contribution du centre de Bruxelles s'efforce surtout de refléter le rôle de la capitale dans la vie culturelle de la Communauté française. Ainsi *Salut l'artiste* pour l'actualité théâtrale, *Ecritures* pour les livres, *Arts magazine* pour les expositions, *Le Point de la médecine* et les magazines scientifiques, les invités de *Plein jeu*... Ou, au fil des événements, les 150 ans de l'ULB et des captations théâtrales pour *Billet de faveur* ou le *Théâtre-club*. Mais aussi des coproductions réalisées avec le Centre bruxellois de l'Audiovisuel : *Les Tribulations de Saint Antoine* et *Les Fabricants de rêves*. S'y ajoutent enfin, des émissions historiques : *L'Ordre Nouveau* (en version française), *Bula Matari* et l'adaptation française d'une série britannique sur la Guerre d'Algérie. Et des documents ethnographiques ou folkloriques : le culte marial à Beauraing, *Les Feux du coq*, *Sucre et chocolat*, etc.

NAMUR-LUXEMBOURG-BRABANT WALLON

Il n'y a guère, exclusivement centre de production radio, le Centre de Namur s'est vu, ces dernières années, doté de moyens de production en vidéo légère. Moyens grâce auxquels il développe maintenant, en télévision comme en radio, une politique de présence régionale active.

Ainsi, cette année, le Centre de Namur a mené à plusieurs reprises, en télévision, des opérations ponctuelles étroitement liées à des manifestations organisées dans les provinces de Namur, du Luxembourg et du Brabant wallon.

- A l'occasion des Fêtes de Wallonie, du 6 au 17 septembre, deux heures d'émissions quotidiennes en direct sur l'émetteur de Profondeville, réalisées en collaboration avec la télévision locale Canal C et avec Fac-TV, le département télévision des Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur. Des émissions d'animation qui couvraient l'ensemble des festivités en même temps qu'elles invitaient les spectateurs à découvrir le patrimoine culturel de la région. Une politique dynamique largement couronnée de succès et qui a permis à la RTBF de résister efficacement à l'offensive concurrente de RTL.
- A l'occasion du quarantième anniversaire de la Bataille des Ardennes, du 22 au 25 décembre, deux heures d'émissions quotidiennes en direct de Bastogne sur Télé 2, sous le titre *Jours de fête : Noël à Bastogne*.

En quelque sorte, le couronnement, dans la région, de la série coproduite avec le Centre de Charleroi : *La Bataille des Ardennes*. Une série télévisée que la RTBF Namur a accompagné d'une opération radio riche de témoignages et de contacts avec le public. Et prolongée par la publication de deux ouvrages aux Editions Hatier : *Le Choc des armées* (20.000 exemplaires déjà vendus) et, ultérieurement, *Les Civils dans la guerre*.

- Enfin, une émission consacrée à la restauration de la collégiale de Nivelles, à l'occasion de la fin des travaux. Et deux émissions produites pour la Fête de la Communauté française : *Les Enfants de septembre* et *Entre pomme et loup*.

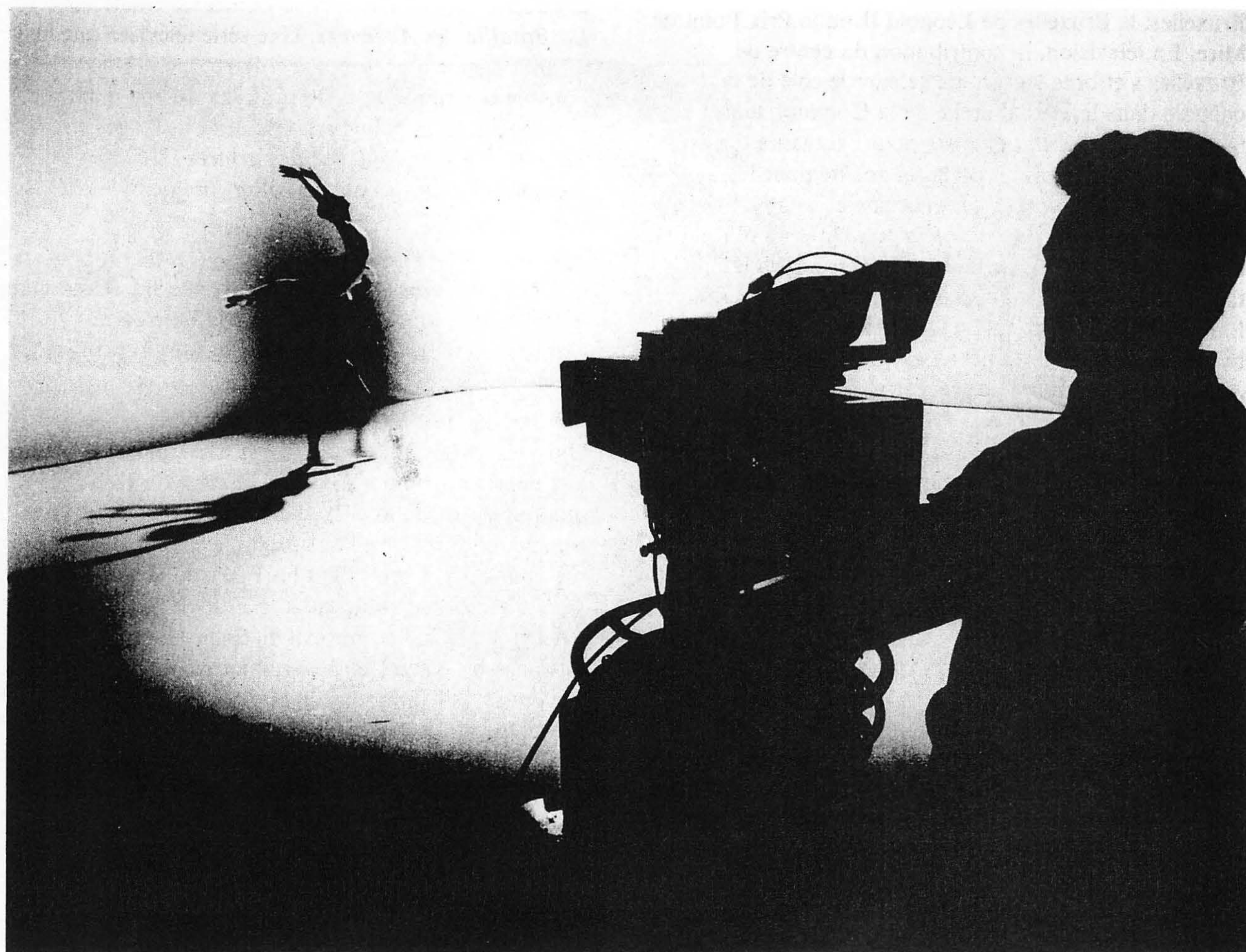
Même politique de contact avec le public en radio. Dans les programmes quotidiens avec, par exemple, une émission comme *Energies douces*, de 13 h à 15 h, qui a plus que doublé l'audience habituelle de cette tranche horaire. Et à l'occasion d'événements régionaux : non seulement les Fêtes de Wallonie ou *Noël à Bastogne*, mais aussi le Festival du Rire de Rochefort, le Juillet musical de Saint-Hubert, les Festivals de Namur et du Brabant wallon, le Rallye des Ardennes, le Motocross de Namur, etc. Et, point culminant de cette politique de présence régionale du service public : les émissions organisées en décrochage régional au mois de février pour aider la population et les services de secours lors des inondations catastrophiques de la région de Dinant.

Information et animation locales enfin, à Arlon, avec la radio de base Fréquence 4 qui émet du lundi au vendredi de 17 h à 18 h 30.

MONS

La participation du Centre RTBF du Hainaut à la vie culturelle et à l'animation de sa région se développe tous azimuts. Notamment, outre l'opération *Bonjour la Fête*, le Salon international de l'ULM à Gosselies, l'exposition *Arts et Sports* au Palais des Beaux-Arts de Mons, le Carnaval de Binche, le Grand Prix de la Chanson wallonne, le Festival international musical du Hainaut, le Radio Cyclo à Quevaucamps ou encore, à l'occasion de la Fête de la Communauté française, l'organisation d'une série d'animations et d'émissions sous chapiteau à Mons. De même *Hainaut Matin* a réalisé des émissions en direct des Grands Prix cyclistes Samyn-Bracke et Pino Cerami, du Foyer culturel d'Antoing, des classes de neige à Morzine de l'Enseignement provincial du Hainaut, etc.

Par ailleurs, la participation du Centre RTBF de Mons aux grilles de la Radio s'organise, à côté de l'information régionale, selon deux axes : le divertissement et la culture. Il prend en charge une part importante des émissions du Deuxième Programme. Des émissions musicales et grand public, émaillées d'informations pratiques, de sketches, de feuilletons, de jeux. Notamment *Cap Midi - Cap Musik*, *Siffler en bricolant*, *Juke-Box*, *A la Bonne Heure*, etc. Et, chaque semaine, la soirée régionale du vendredi. Pour le Premier Programme, la RTBF Mons réalise un rendez-vous culturel quotidien, *Rencontres*, dont les invités vont de Pierre Perret au professeur Minkowski, en passant par Wolinski, Hubert Reeves et bien d'autres. Quant au Troisième Programme, le Centre de Mons y assure une émission musicale hebdomadaire et un magazine sur les voies parallèles de la connaissance, *L'Autre Parallèle*. Sans compter les concerts en Hainaut et le relais du Festival international musical du Hainaut.



L'AUDIENCE DE LA RTBF

LA TÉLÉVISION

L'AUDITOIRE

73 % des détenteurs d'un poste de télévision allument quotidiennement leur récepteur. Parmi eux, l'auditoire de la RTBF est d'une remarquable stabilité. En 1984, 56 % des téléspectateurs francophones de plus de 15 ans, soit près de 2.000.000 de personnes, ont pris contact chaque jour avec RTBF 1. Et 12 % environ soit 400.000 téléspectateurs regardent Télé 2.

(Voir graphique p. 40.)

LA CONSOMMATION

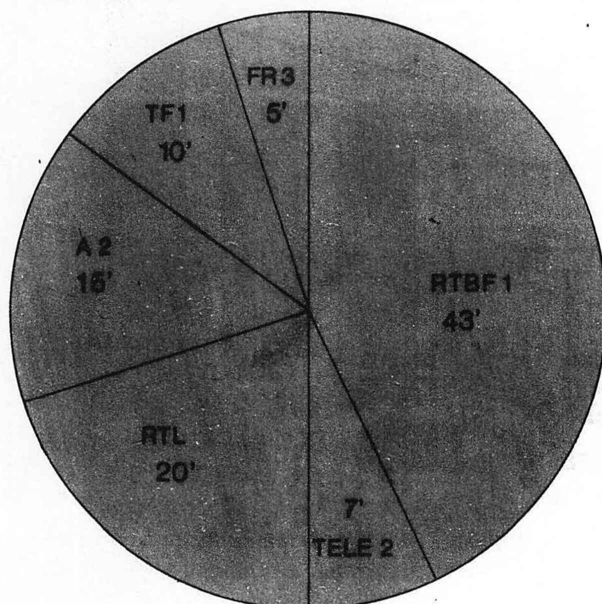
Chaque téléspectateur regarde la télévision 147 minutes par jour en moyenne. 147 minutes partagées entre les six chaînes francophones reçues en Belgique : RTBF 1, Télé 2, RTL, TF 1, A 2 et FR 3. Dont la moitié environ, 71 minutes, sont consacrées aux deux chaînes de la RTBF.

L'AUDIENCE

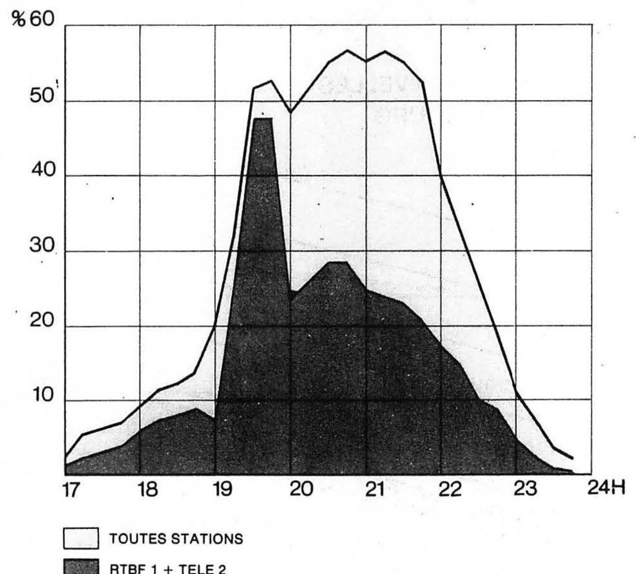
Audience moyenne de la télévision sur les 5 jours ouvrables de la semaine. Moyenne calculée quart d'heure par quart d'heure sur 100 habitants de plus de 15 ans de Wallonie et de l'agglomération bruxelloise. Une densité d'écoute de 1 % correspond à 35.000 personnes environ.

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION MOYENNE ENTRE LES CHAÎNES FRANCOPHONES

Sur 100 minutes :

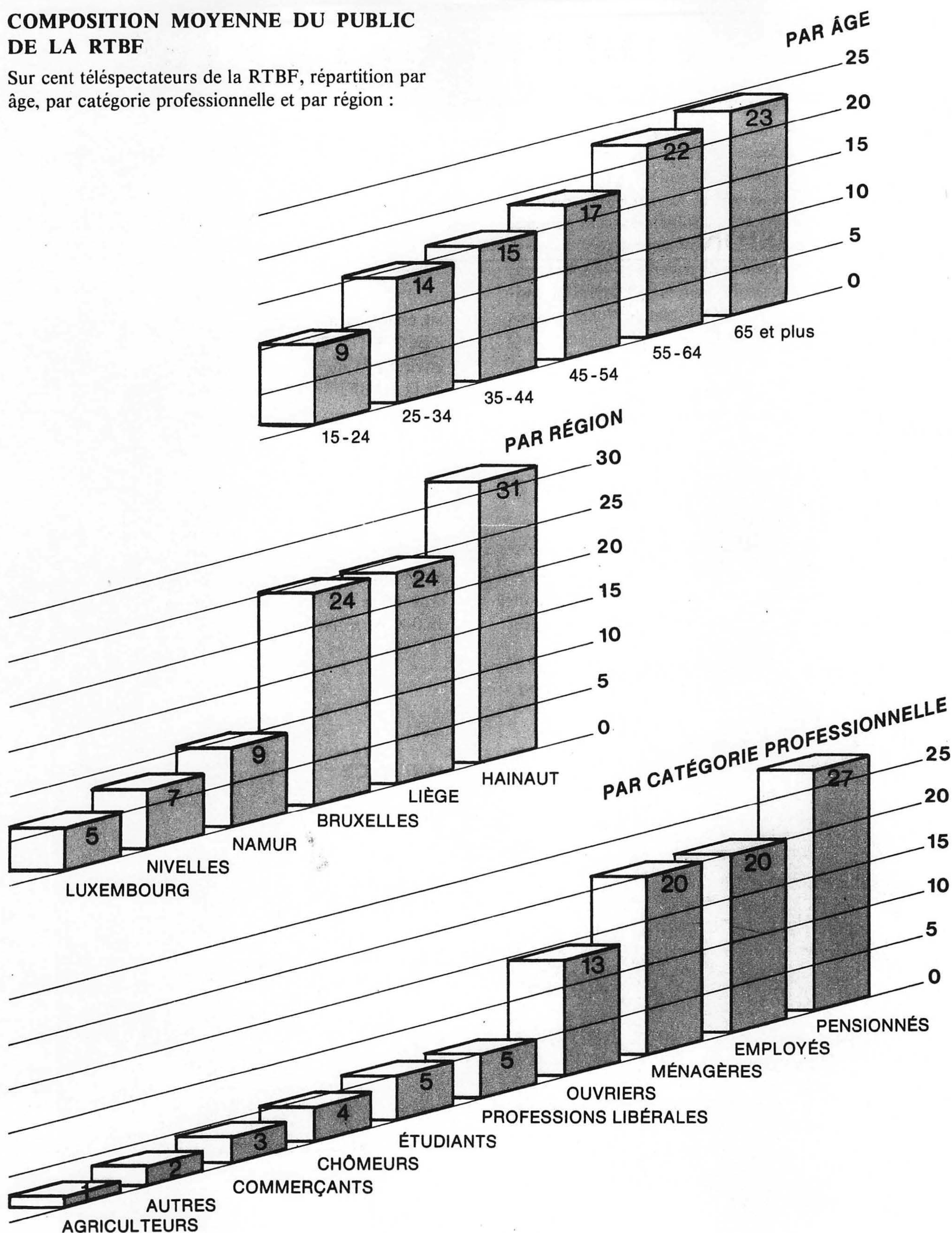


AUDIENCE



COMPOSITION MOYENNE DU PUBLIC DE LA RTBF

Sur cent téléspectateurs de la RTBF, répartition par âge, par catégorie professionnelle et par région :



LES TEMPS FORTS DES PROGRAMMES

• L'INFORMATION

La RTBF occupe largement la première place dans le domaine de l'information. Près de 90 % des téléspectateurs qui sont devant leur récepteur à l'heure du *Journal Télévisé* regardent le JT de la RTBF. Et ce, malgré la concurrence accrue de RTL. Même succès pour les autres créneaux de l'information qui attirent un nombre considérable de téléspectateurs.

JT1	42 %	soit	1.470.000 téléspectateurs
Ce Soir	22 %	soit	770.000 téléspectateurs
A Suivre...	10 %	soit	350.000 téléspectateurs
Ecran Témoin (Débat)	16 %	soit	560.000 téléspectateurs

• LES FILMS

Les films restent les programmes préférés du public qui demande d'abord à la télévision de le distraire et de le délasser. Grâce à sa politique de priorité de diffusion des films par rapport à toutes les autres chaînes francophones et à la qualité de sa programmation, la RTBF conserve, pour l'ensemble des films diffusés, une très large audience.

Ecran Témoin	26 %	soit	910.000 téléspectateurs
Le film du jeudi	27 %	soit	945.000 téléspectateurs
Le film du samedi	23 %	soit	805.000 téléspectateurs

• LES VARIÉTÉS

L'émission vedette des variétés de la RTBF reste, sans conteste, malgré son 50[e] numéro célébré cette année, *Zygomaticorama* qui détient le record d'audience.

Moyenne 1984 52 % soit 1.820.000 téléspectateurs

• TÉLÉ 2

Télé 2 se veut avant tout complémentaire de la Première Chaîne. Sa programmation répond à un double objectif : offrir chaque jour une alternative au programme de RTBF 1, et laisser la place aussi souvent que possible au sport et à l'événement. Ses succès d'audience confortent largement cette politique.

L'Ordre Nouveau

L'événement, en 1984, sur Télé 2, ce fut incontestablement la diffusion, de mars à décembre, de l'adaptation française de *L'Ordre Nouveau.* Pendant dix-huit jeudis, malgré la concurrence du film souvent inédit diffusé au même moment sur RTBF 1, *L'Ordre Nouveau* a obtenu, en moyenne, tout au long de l'année, une audience de 13 %, soit plus de 450.000 téléspectateurs. Le premier numéro, consacré en partie au rexisme et qui comportait une interview de Léon Degrelle, a battu tous les records avec plus de 900.000 téléspectateurs.

Le football

Le sport en général et le football en particulier tiennent une large place sur Télé 2 avec notamment, cette année, la diffusion de la Coupe d'Europe des Nations et les finales des coupes européennes. L'audience moyenne des matches de football diffusés en 1984 se chiffre à 19 % soit 615.000 téléspectateurs.

Billet de faveur

Exemple parfait de l'alternative offerte par Télé 2, *Billet de faveur* propose du théâtre grand public pendant que RTBF 1 diffuse le magazine de reportages *A Suivre...* Avec succès. Puisque l'audience moyenne de *Billet de faveur* se monte à 10 %, soit 350.000 téléspectateurs.

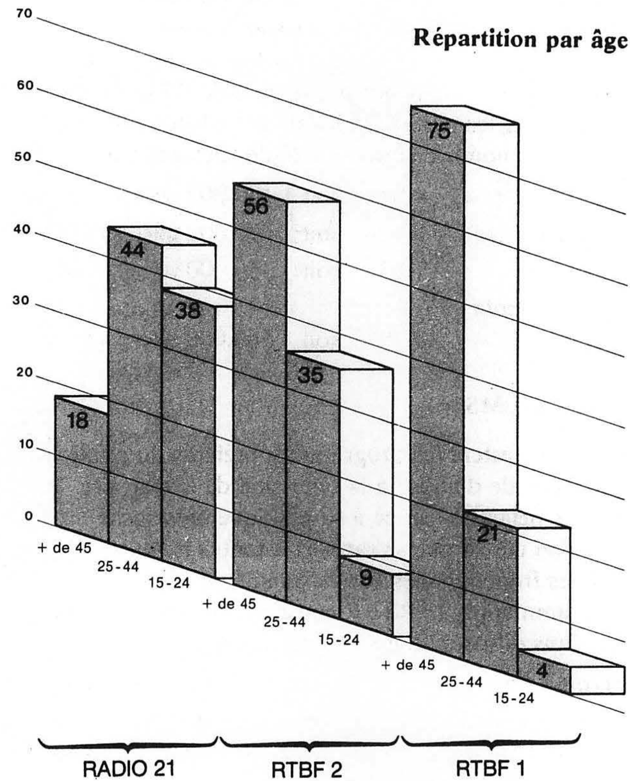
LA RADIO

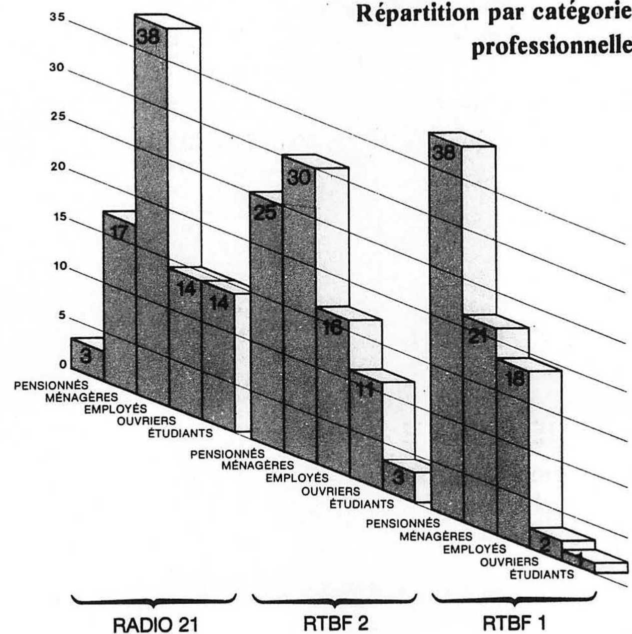
L'AUDITOIRE

La radio s'écoute rarement pour elle-même.
A l'inverse de la télévision, elle est une activité d'accompagnement. Et ses publics sont multiples. Avec ses quatre chaînes différentes, la RTBF rencontre bien cette diversité de l'auditoire. Au Premier Programme, l'information et le divertissement; au Deuxième Programme, l'identité régionale; au Troisième Programme, musique et culture; et sur Radio 21, musique et information continues. Ce large éventail de programmation vaut à la RTBF une confortable première place. Plus de 2.000.000 d'auditeurs francophones de plus de 15 ans écoutent chaque jour la RTBF, soit plus de 60 % des auditeurs potentiels.

COMPOSITION MOYENNE DU PUBLIC DE LA RTBF

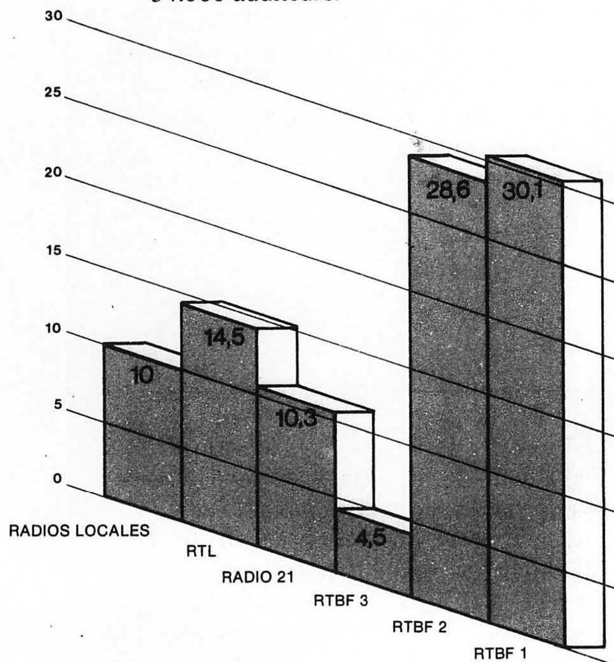
Sur 100 auditeurs francophones âgés de plus de 15 ans et habitant en Wallonie ou dans l'agglomération bruxelloise.





RÉPARTITION DE L'AUDITOIRE, EN MOYENNE, SUR LES 5 JOURS DE LA SEMAINE

Une densité d'écoute de 1 % correspond à 34.000 auditeurs.

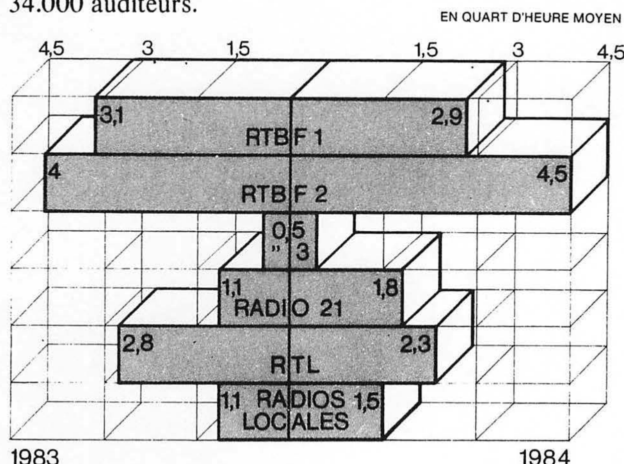


L'AUDIENCE

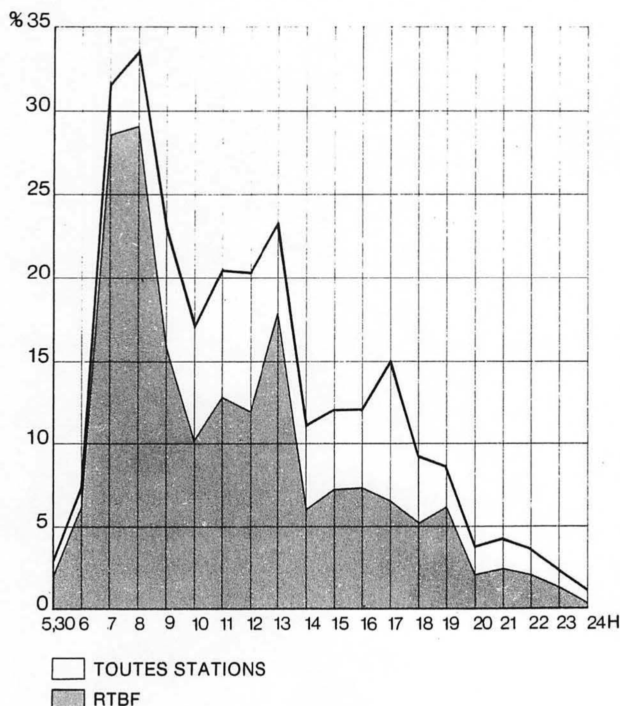
Calculés en quart d'heure moyen, de 6 h 30 à 23 h, sur les cinq jours ouvrables de la semaine, les taux d'audience confirment la priorité de la RTBF dans le paysage radiophonique de la Communauté française.

RÉPARTITION DE L'AUDIENCE EN 1983 ET EN 1984 EN QUART D'HEURE MOYEN SUR LES 5 JOURS DE LA SEMAINE

Une densité d'écoute de 1 % correspond à 34.000 auditeurs.



Audience moyenne de la radio sur les 5 jours ouvrables de la semaine, moyenne calculée quart d'heure par quart d'heure, de 6 h 30 à 23 h. Sur 100 habitants de Wallonie et de Bruxelles, âgés de plus de 15 ans. Une densité d'écoute correspond à 34.000 personnes environ.



LES TEMPS FORTS DES PROGRAMMES

• L'INFORMATION

Les journaux parlés, et particulièrement ceux du matin, sont les principaux rendez-vous des auditeurs.

Journaux parlés du matin

	7 h	8 h
RTBF 1	336.000	394.000
RTBF 2	438.000	397.000
RTBF 3	13.600	34.000
Radio 21	64.600	64.600
RTBF	852.200	889.600

A 7 h 30, RTBF 2 diffuse des informations régionales en décrochage sur Nationale 4 Matin, Hainaut Matin et Liège Matin. Les journaux régionaux de 7 h 30 réunissent 516.800 auditeurs de plus de 15 ans. Soit 100.000 auditeurs de plus qu'en 1983.

Informations de la mi-journée

RTBF 1	Actualités en direct	336.600
RTBF 2	Journal parlé	115.600
RTBF		452.200

Les décrochages régionaux

Deux fois par jour, le Deuxième Programme se partage en émissions régionales. Les Centres du Hainaut, de Liège et de Namur-Luxembourg-Brabant wallon diffusent des programmes régionaux en décrochage. Des programmes qui regroupent des informations, des services et des variétés. C'est le matin, de 6 h 30 à 9 h, que ces émissions régionales recueillent le plus grand succès. A ce moment, le public de RTBF 2 se divise donc en trois.

Audience de RTBF 2, en quart d'heure moyen, de 6 h 30 à 9 h par région

Hainaut Matin	150.000
Liège Matin	170.000
Nationale 4 Matin	60.000
RTBF 2	380.000

• LES ÉMISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Au Premier Programme, l'émission musicale qui gagne le plus d'audience c'est *Musique tout simplement* qui a progressé de 1 % pour atteindre maintenant près de 150.000 auditeurs.

Au Deuxième Programme, dont l'orientation est plus divertissante que RTBF 1, les émissions de matinée, comme celles d'après-midi, continuent de progresser. *A la Bonne Heure* et *Cap Midi* retiennent 170.000 auditeurs et, l'après-midi, *Energies Douces* et *Souvenirs, souvenirs*, 130.000 auditeurs environ.

• RADIO CHOUETTE

L'écoute de la radio la nuit est faible. Elle ne dépasse pas, au total, 40.000 auditeurs. En moyenne, toutes stations de nuit confondues, elle est de 0,3 % (1 % correspond à 34.000 personnes).

Radio Chouette, l'émission musicale créée en septembre 1984 est diffusée à partir de 23 h 45 jusqu'à la reprise des émissions matinales, en stéréophonie sur Radio 21 et sur RTBF 2. Elle retient plus de la moitié des auditeurs de la nuit. En moyenne sur les 5 jours ouvrables, l'écoute de la nuit se répartit comme suit :

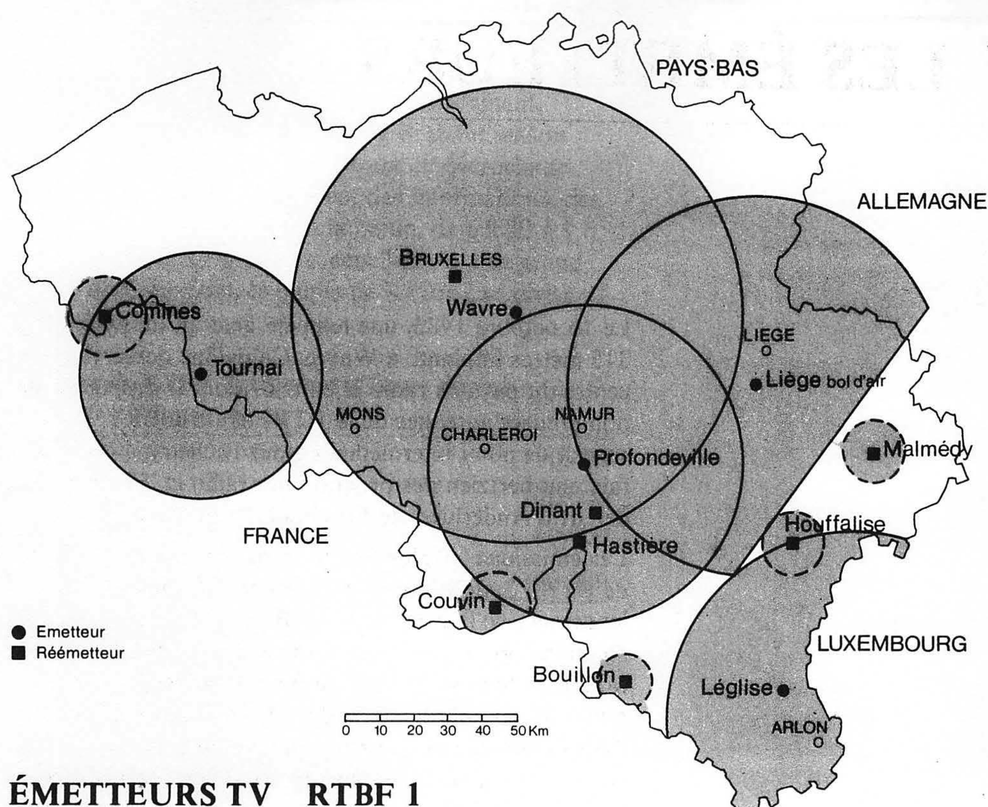
Radio Chouette sur Radio 21	32 %	61 %
Radio Chouette sur RTBF 2	29 %	
RTL	17 %	
Radios locales	12 %	
Divers	10 %	

LES ÉMETTEURS

Le 16 octobre 1983, une tempête abattait un pylône de 315 mètres implanté à Wavre. Ce pylône desservait le centre du pays en radio et en télévision. Il supportait de nombreuses antennes de la RTBF et de la BRT. Et il servait de point intermédiaire pour l'acheminement par faisceau hertzien des programmes radio et TV émis au départ d'Anderlues, de Froidmont et de Rivière.

Les émissions les plus touchées étaient celles de Télé 2, de RTBF 2, de RTBF 3 et de Radio 21. Dès le lendemain de l'accident, la RTBF installait des solutions provisoires pour rétablir ces émissions. Solutions provisoires qui ont été renforcées en 1984 afin d'assurer la réception des programmes radio et TV dans l'ensemble de la partie francophone du pays. Notamment grâce à un accord passé avec la BRT. Sur le pylône BRT de Brussegem, la RTBF a pu installer deux émetteurs. Pour RTBF 3 et pour Radio 21. Pour RTBF 2, un pylône de faible hauteur a été érigé à Wavre. Il subsiste toutefois, en télévision comme en radio, une lacune en Brabant wallon; lacune qui ne pourra être comblée que par la reconstruction d'une installation.

En 1985, l'Exécutif de la Communauté française a décidé d'octroyer à la RTBF un crédit important qui permettra de reconstruire le pylône dans de meilleurs délais.



ÉMETTEURS TV RTBF 1

Bande I VHF

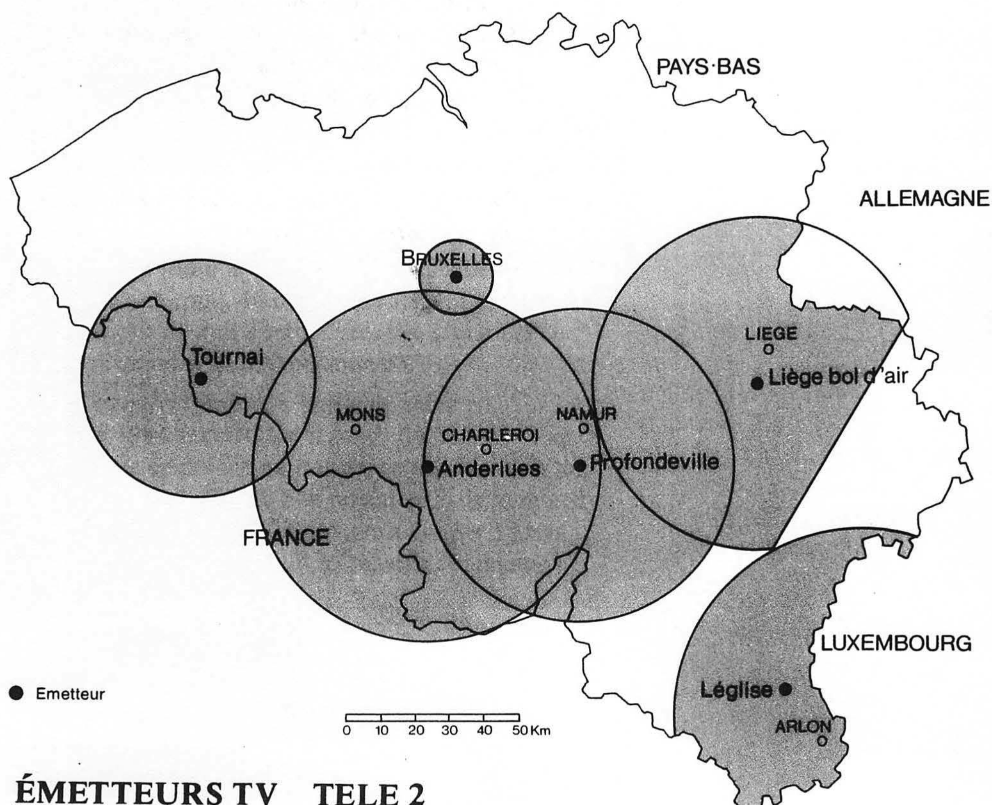
Liège	C3
Couvin	C4
Comines	C4
Hastière	C4

Bande III VHF

Dinant	C5
Houffalize	C5
Malmédy	C5
Bruxelles	C7
Wavre	C8
Bouillon	C9
Léglise	C11

Bande V VHF

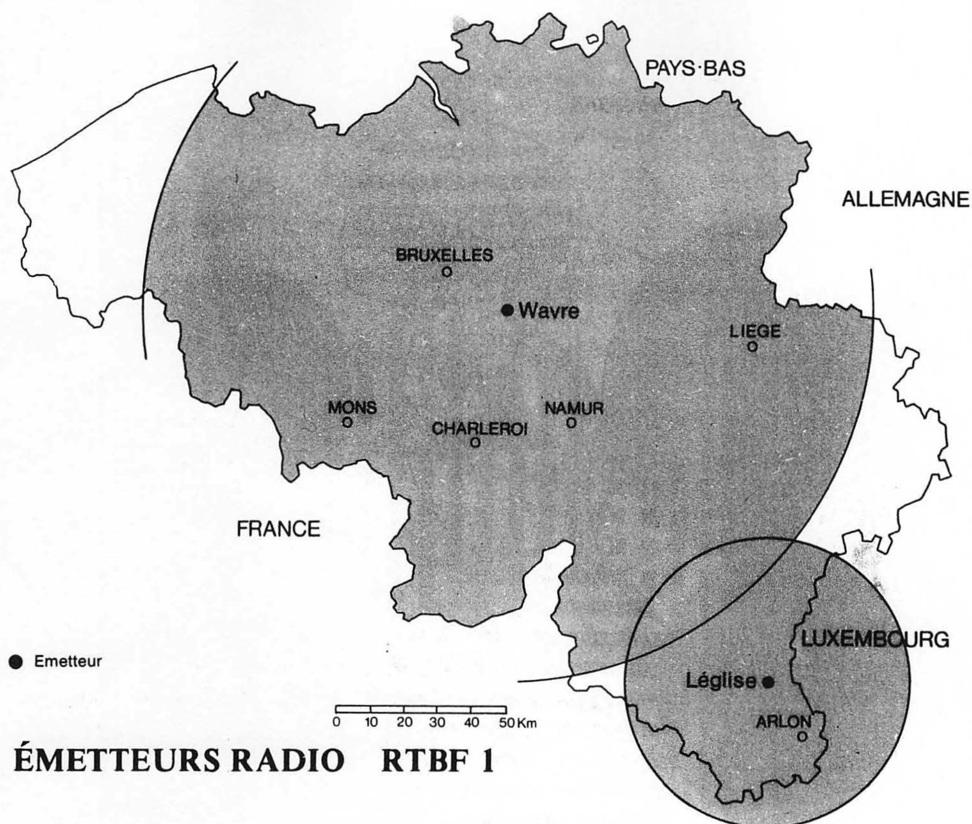
Profondeville	C52
Tournai	C57



ÉMETTEURS TV TELE 2

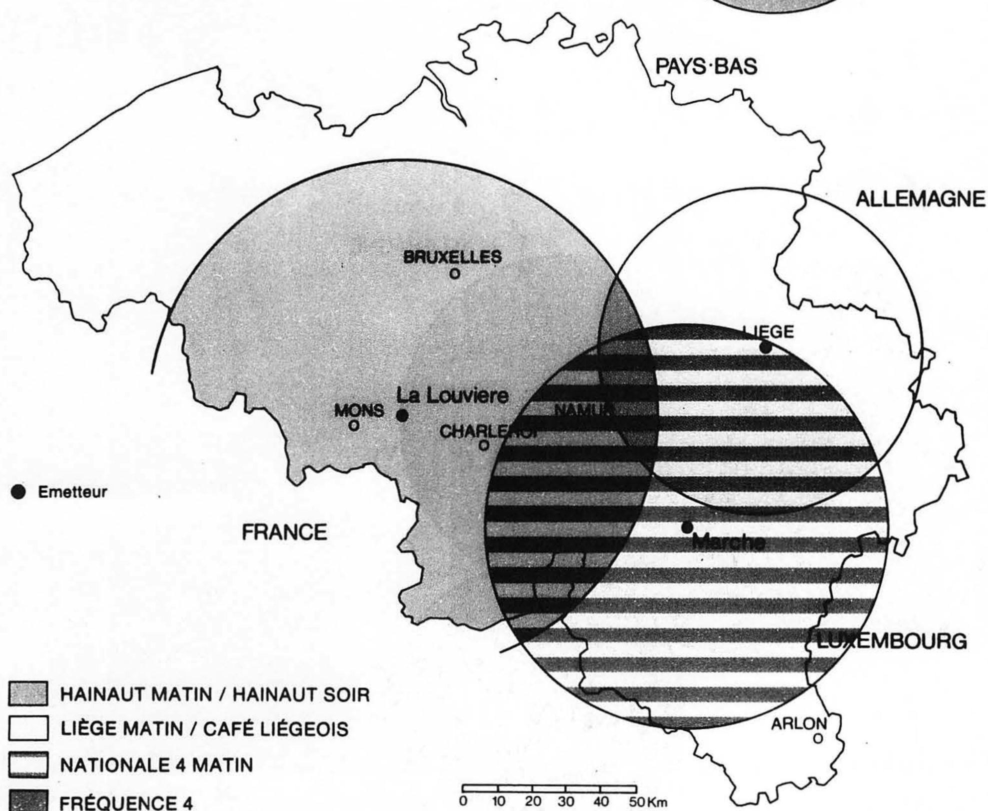
Bande V UHF

Liège	C42
Bruxelles	C45
Profondeville	C49
Léglise	C60
Anderlues	C61
Tournai	C63



ÉMETTEURS RADIO RTBF 1

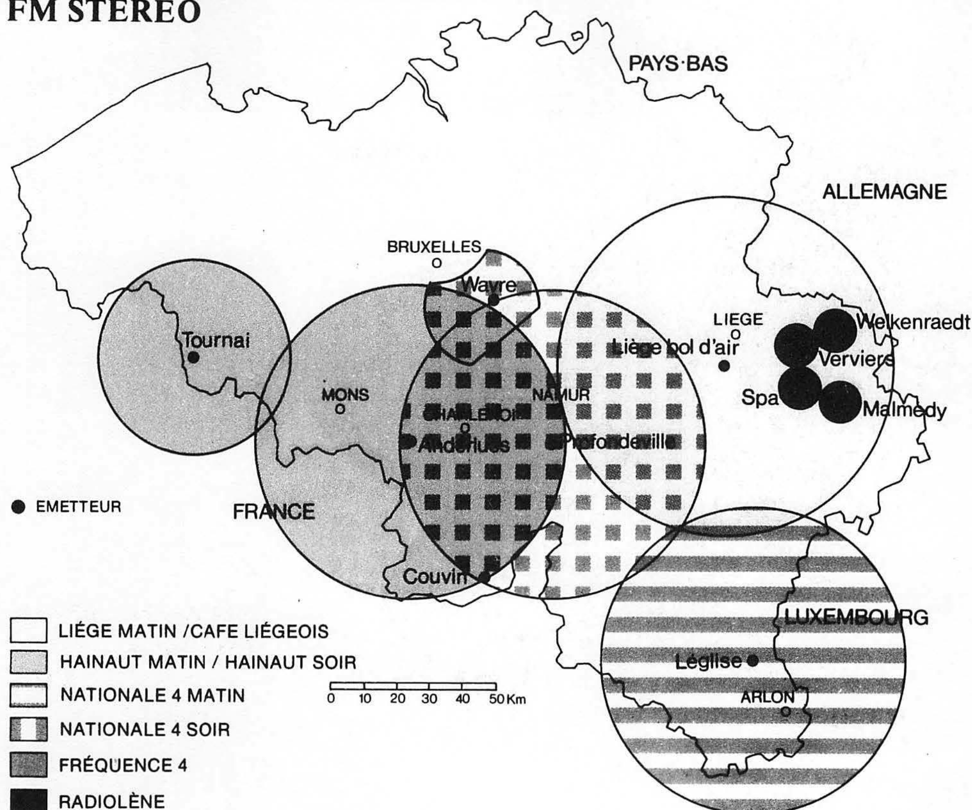
OM Wavre 621 kHz
FM Léglise 87,6 MHz
canal 2



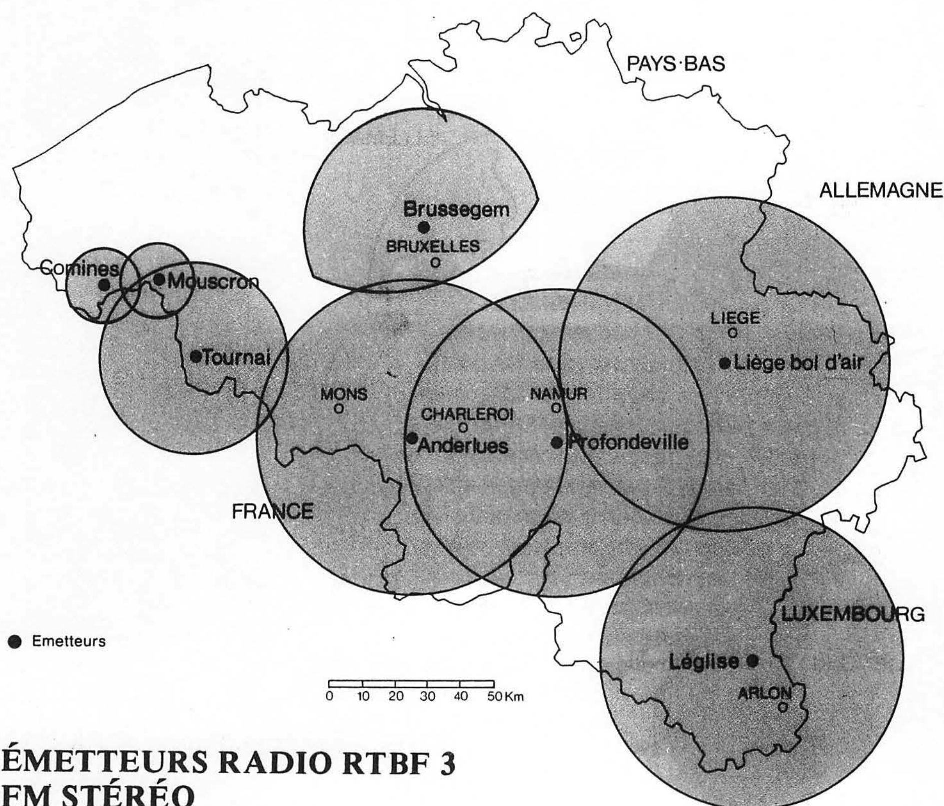
ÉMETTEURS RADIO RTBF 2 OM

La Louvière 1.125 kHz
Liège 1.233 kHz
Marche 1.305 kHz

ÉMETTEURS RADIO RTBF 2 FM STÉRÉO

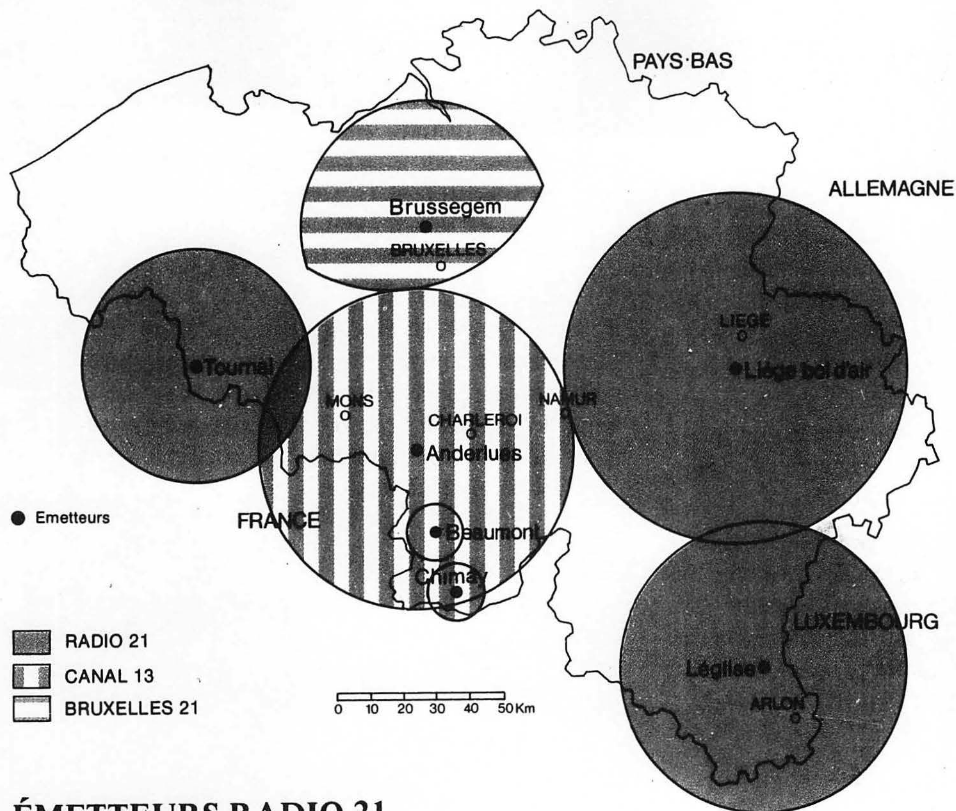


Liège	90,5 MHz
Wavre	91,2 MHz
Léglise	91,5 MHz
Anderlues	92,3 MHz
Profondeville	92,8 MHz
Verviers	95,6 MHz
Tournai	99,1 MHz
Malmédy	100,8 MHz
Spa	101,4 MHz
Couvin	103,5 MHz
Welkenraedt	103,5 MHz



ÉMETTEURS RADIO RTBF 3 FM STÉRÉO

Léglise	94,1 MHz
Brussegem	96,1 MHz
Anderlues	96,6 MHz
Profondeville	98,3 MHz
Liège	99,5 MHz
Comines	100,1 MHz
Tournai	102,6 MHz
Mouscron	103,1 MHz



ÉMETTEURS RADIO 21
FM STÉRÉO

Anderlues 90,8 MHz
Brussegem 93,2 MHz
Léglise 100,6 MHz
Beaumont 102,2 MHz
Liège 102,4 MHz
Chimay 102,5 MHz
Tournai 103,9 MHz

L'ÉVOLUTION TECHNIQUE

EN TÉLÉVISION

En 1984, la Direction des équipements de production a mené un ensemble d'études et de travaux de réalisation, d'installation et de développement liés à l'évolution des techniques d'enregistrement vidéo. Notamment :

- L'acquisition de magnétoscopes de format C1″ en remplacement des équipements quadruplex. Des machines plus compactes qui offrent davantage de facilités en matière de ralenti d'images, de montage et de traitement du son. Avec des bandes magnétiques moins coûteuses, elles multiplient par quatre la capacité de stockage des documents.
- L'implantation d'une régie de diffusion et d'une cellule de montage pour le service de la publicité non commerciale.
- La mise au point de trois cellules complètes pour le Département de l'Information.
- Et, dans le domaine de la vidéo légère, la mise en service de six nouvelles unités de prise de vue et d'enregistrement : 4 Umatic et 2 Betacam.

Par ailleurs, il a fallu assurer la possibilité de distribution de TV 5 à Bruxelles. En effet, si en Wallonie comme en Flandre, la distribution par câble est réglée respectivement par les Exécutifs communautaires français et néerlandais, à Bruxelles, ce sont les deux ministres de l'Education Nationale, agissant conjointement, qui sont compétents. Devant l'importance que revêt, tant du point de vue communautaire que du point de vue international, la présence du programme francophone par satellite à Bruxelles, et afin d'éviter les risques d'un blocage éventuel qui aurait pu retarder la distribution de TV 5 sur les réseaux de câble bruxellois, une solution provisoire a été recherchée.

La RTBF a mis en place une infrastructure technique destinée à capter les signaux en provenance du satellite ECS 1, à les décrypter et à les transcoder de la norme Secam en norme Pal, et à les émettre, par voie hertzienne, à l'intention des télédistributeurs de la région bruxelloise.

Enfin, la RTBF a construit une tour de relais à Genappe et y a installé les équipements nécessaires pour assurer, par faisceaux hertziens, la liaison Lessive-Bruxelles destinée à raccorder la station terrestre réceptrice du satellite ECS au réseau Eurovision.

EN RADIO

Ce sont encore les conséquences de la chute du pylône de Wavre, fin 1983, qui ont été au centre des études et des réalisations techniques.

En effet, dès le lendemain de l'accident, des solutions d'urgence étaient intervenues pour remédier aux conséquences les plus graves. A savoir, une forte diminution des possibilités d'écoute du Premier et du Deuxième Programme radio en Brabant wallon, et une quasi-suppression de l'écoute de Radio 21.

Grâce à un accord conclu avec la BRT, la RTBF a pu ensuite installer, à titre provisoire, deux émetteurs sur le pylône BRT de Brussegem : le canal 21 pour Radio 21 et le canal 30 pour RTBF 3. Quant au canal 4 (RTBF 2), il a été installé à Wavre sur un pylône de faible hauteur.

En outre, une étude a été entamée pour installer, dans le Brabant wallon, un nouveau centre d'émissions doté d'équipements qui remplaceraient ceux qui ont été détruits lors de la chute du pylône, afin de diffuser normalement les émissions radio et TV (Télé 2) dans la région.

D'autre part, l'extension régionale du réseau radio a été poursuivie en 1984 par :

- la mise en service à Liège (Bol d'Air) d'un nouvel émetteur FM (3 kW au lieu de 1 kW) destiné à la diffusion des programmes de Liège Matin sur le canal 21 ;
- la mise en service à Anlier d'un émetteur FM de 1 kW destiné à la retransmission des programmes de Radio 21 dans la zone Sud-Luxembourg;.
- l'étude, la réalisation et la mise en service d'un réémetteur FM pour Radiolène.

LA CELLULE DE DÉVELOPPEMENT

Les études et les recherches menées par la Cellule de Développement dans le domaine de la micro-informatique ont abouti à la mise au point et à la réalisation d'un décodeur de télétexte.

Les décodeurs disponibles jusqu'ici sur le marché ne permettaient que la consultation d'une ou deux pages et ne comportaient pas de système de gestion. L'étude originale réalisée par la Cellule de Développement — tant en ce qui concerne l'élaboration des logiciels que la réalisation d'un prototype de carte (implantation des composants) — a permis la fabrication du premier décodeur à vocation « grand public », doté d'une capacité de mémorisation et de gestion automatisée de cinq pages. Cette recherche s'est concrétisée par un accord avec la firme Barco.

Simultanément, des études ont été entreprises par la Cellule de Développement dans le cadre du projet de télévision à péage : la réalisation de prototypes de codeurs et de décodeurs à hautes performances et à vocation professionnelle.

LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le renchérissement croissant des produits énergétiques et la conjoncture économique difficile continuent d'inciter la RTBF à rechercher de nouveaux moyens de réduire sa consommation d'énergie.

D'une part, en améliorant le rendement des installations de chauffage de la Cité de la Radio et de la Télévision. Mais aussi, en réalisant des installations expérimentales :

- Récupération de chaleur sur les émetteurs UHF à la station d'émission d'Anlier (avec l'aide de la Communauté européenne).
- Eclairage à haut rendement, régulation du conditionnement d'air, humidification polytropique, énergie solaire et utilisation de l'ordinateur pour la conduite des installations du nouveau Centre RTBF de Mons (avec le concours de la Région wallonne).

LES FINANCES

LE BUDGET ORDINAIRE

Le projet de budget pour 1984 présente la particularité d'avoir été établi sur la base de plusieurs modes de financement différents :

1. Dotations de la Communauté :
   — pour les dépenses courantes et petits investissements;
   — en contrepartie de la modération salariale de 1983.
2. Interventions de la Communauté moyennant facturation :
   — sur base de projets (mise en valeur de la Communauté et coproductions avec le théâtre);
   — pour des initiatives nouvelles (TV payante, satellite c'est-à-dire TV 5).
3. Recettes propres :
   — administratives (intérêts, remboursements, annulations, etc.);
   — provenant des programmes et habituellement appelées « interventions de tiers » (parrainages, cessions de droits, vente de cassettes, etc.);
   — pour ordre;
   — provenant de la publicité non commerciale.

Au total, le budget pour 1984 s'élève tant en dépenses qu'en recettes, à 5.205.801.000 F soit, comparé aux crédits initiaux de 1983 (4.847.965.000), une augmentation de 357.836.000 F ou 7,4 %.

LE BUDGET EXTRAORDINAIRE

Le budget extraordinaire est consacré aux dépenses d'investissement. Il est composé de crédits d'engagements et de crédits de liquidation. Il est financé par des prêts à long terme.

Pour 1984, les crédits d'engagement s'élèvent à 400,5 millions et les crédits de liquidation à 811 millions.

Les recettes destinées au financement du budget extraordinaire totalisent en 1984 : 530 millions.

LE BUDGET ORDINAIRE PAR CATÉGORIES

La ventilation par grandes catégories se présente comme suit : (en milliers de F)

1. RECETTES (prévision)

a) **Recettes provenant de la Communauté**		
— Dotation ordinaire	4.555.900	
— Mise en valeur de la Communauté	5.300	
— Coproduction avec le théâtre	15.800	
— Télévision payante	20.000	
— Satellite	36.900	
— Modération salariale de 1983	27.800	
Total intervention de la Communauté		4.661.700
b) **Recettes propres**		
— Intérêts, remboursements, annulations, etc.	89.300	
— Interventions de tiers	140.490	
— Mouvements des magasins	56.700	
— Publicité non commerciale	41.479	
Total des recettes propres		327.969
c) **Recettes pour ordre**		210.000
d) **Prélèvement au fonds de réserve**		6.132
Total du budget des recettes		5.205.801

On notera que l'intervention de la Communauté représente 4.661.700.000 F soit 89,6 % du total, tandis que la part des recettes propres s'élève à 6,3 %, celle des recettes pour ordre à 4,0 % et le prélèvement au fonds de réserve à 0,1 %.

2. DÉPENSES (crédits)

		Part du total
a) **Dépenses fixes**		
— Dépenses de personnel	2.932.358	56,3 %
— Dépenses contractuelles de fonctionnement	216.954	4,2 %
— Charges financières des emprunts	504.990	9,7 %
Total dépenses fixes	3.654.302	70,2 %
b) **Dépenses variables**		
— Dépenses de personnel	315.545	6,1 %
— Dépenses de consommation	1.011.104	19,4 %
— Dépenses d'investissements	14.850	0,3 %
Total des frais variables	1.341.499	25,8 %
c) **Dépenses pour ordre**	210.000	4,0 %
Total du budget des dépenses	5.205.801	100,0 %

EXÉCUTION DU BUDGET ORDINAIRE

Les données qui suivent sont provisoires et communiquées sous réserve des modifications qui découleraient de la clôture définitive et de la reddition des comptes.

1. RECETTES DE 1984 (milliers de F)

	Crédits initiaux	Modifications des crédits	Réalisations	Différence	Taux de réalisation
Intervention de la Communauté	4.640.000	+ 9.476	4.635.796	− 14.280	99,7
Recettes résultant de l'exercice de la mission statutaire	122.049	+57.521	203.192	+ 23.622	113,2
Recettes avec affectation spéciale	218.290	—	293.407	+ 75.117	134,4
Recettes patrimoniales	8.730	—	14.565	+ 5.835	166,8
Recettes pour ordre	210.000	—	278.415	+ 68.415	132,6
Prélèvement prévu ou autorisé sur fonds de réserve	6.132	+32.479	38.611	—	100,0
Total des recettes	5.205.801	+99.476	5.463.986	+158.709	103,0

2. DÉPENSES - VENTILATION PAR CATÉGORIES DE DÉPENSES (milliers de F)

	Crédits modifiés	Charges	Soldes	Taux d'utilisation	Pourcentage des dépenses
A. Dépenses fixes					
Dépenses de personnel	2.839.859	2.837.105	+ 2.754	99,9	51,9
Dépenses contractuelles de fonctionnement	227.769	213.705	+ 14.064	93,8	3,9
Charges financières des emprunts	489.990	489.918	+ 72	100,0	8,9
Total des dépenses fixes	3.557.618	3.540.728	+ 16.890	99,5	64,7
B. Dépenses variables					
Dépenses de personnel	447.056	470.957	− 23.901	105,3	8,6
Dépenses de consommation	1.077.113	1.172.563	− 95.450	108,9	21,4
Dépenses d'investissements	13.490	12.480	+ 1.010	92,5	0,2
Total des dépenses variables	1.537.659	1.656.000	−118.341	107,7	30,2
C. Dépenses pour ordre	210.000	278.415	− 68.415	132,6	5,1
Total des dépenses	5.305.277	5.475.143	−169.866	103,2	100,0

3. RÉSULTAT COMPTABLE1984
(en milliers de francs)

Le résultat comptable pour 1984 s'établit comme suit :

Total des dépenses	5.475.143
Total des recettes	5.425.375
(hors prélèvement sur réserve)	
Perte d'exploitaiton	− 49.768
Prélèvement sur fonds de réserve	+ 38.611
Perte de l'exercice	− 11.157

EXÉCUTION DU BUDGET EXTRAORDINAIRE

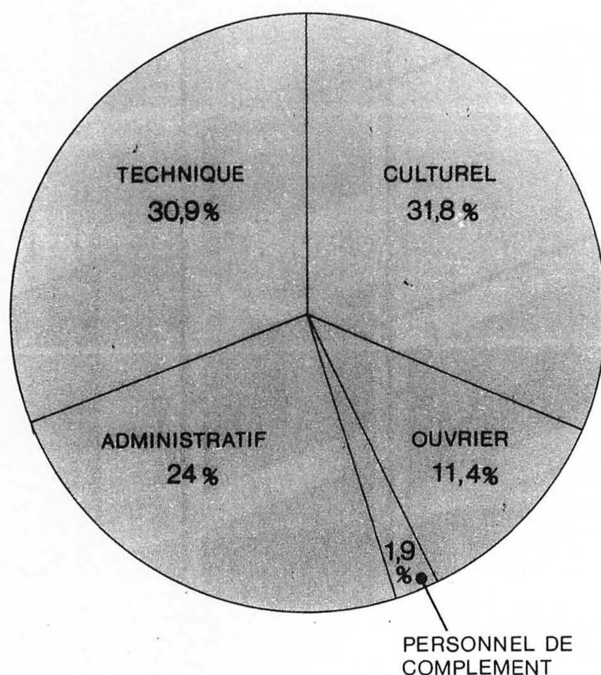
L'exécution du budget extraordinaire de 1984 totalise en engagements 410,7 millions (par rapport à un crédit de 400,5 millions) et en liquidation 562,7 millions (par rapport à un crédit de 811 millions).

LE PERSONNEL

La gestion du personnel et l'organisation sociale et professionnelle ont été principalement marquées, en 1984, par l'étude et la conclusion de quatre dossiers :

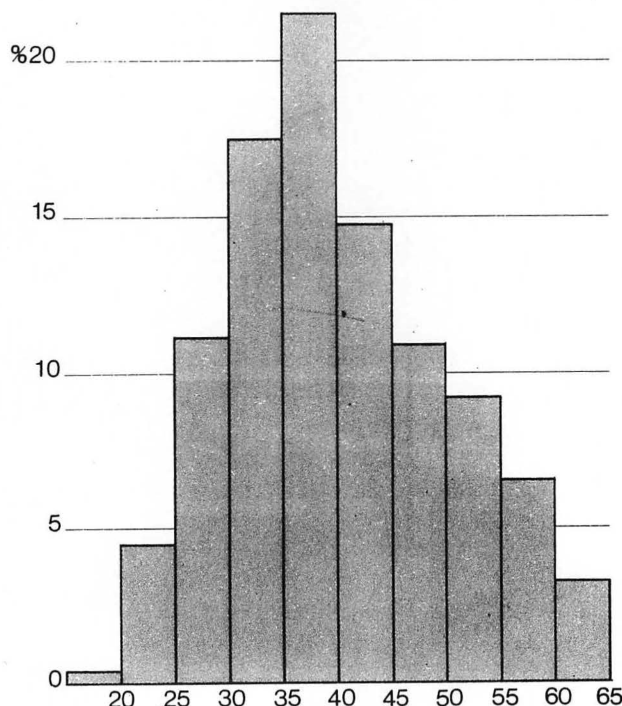
- Le recrutement de 52 personnes financé par la modération salariale imposée en 1983 — dans le cadre des mesures décidées par le Gouvernement en matière de modération des salaires et traitements, notamment pour promouvoir l'emploi — et par des budgets particuliers (par exemple pour TV 5 et pour le service de la publicité non commerciale).
- La mise en place définitive des assistants culturels. Grâce à un accord avec l'Exécutif de la Communauté française et le ministre de la Fonction publique, le cadre des assistants culturels — en discussion depuis l'intégration, en 1980, du personnel hors cadre — a pu être créé. A noter que le cadre de deux fonctions est encore à l'étude : celles des décorateurs et des illustrateurs sonores.
- L'examen systématique, par l'Exécutif de la Communauté française, de l'applicabilité au personnel de la RTBF des diverses mesures prises par le Gouvernement dans le domaine des rémunérations et des pensions depuis les lois d'août 1980. En effet, la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles attribuait à l'Exécutif de la Communauté française le pouvoir de réglementer le statut pécuniaire des membres du personnel des organismes d'intérêt public qui relèvent de sa compétence.
- La mise au point, par l'Exécutif de la Communauté française, d'un nouveau statut syndical qui organise les relations sociales au sein de la RTBF.

RÉPARTITION DU PERSONNEL DE LA RTBF



RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR GROUPE D'ÂGE

par tranche de 5 ans



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

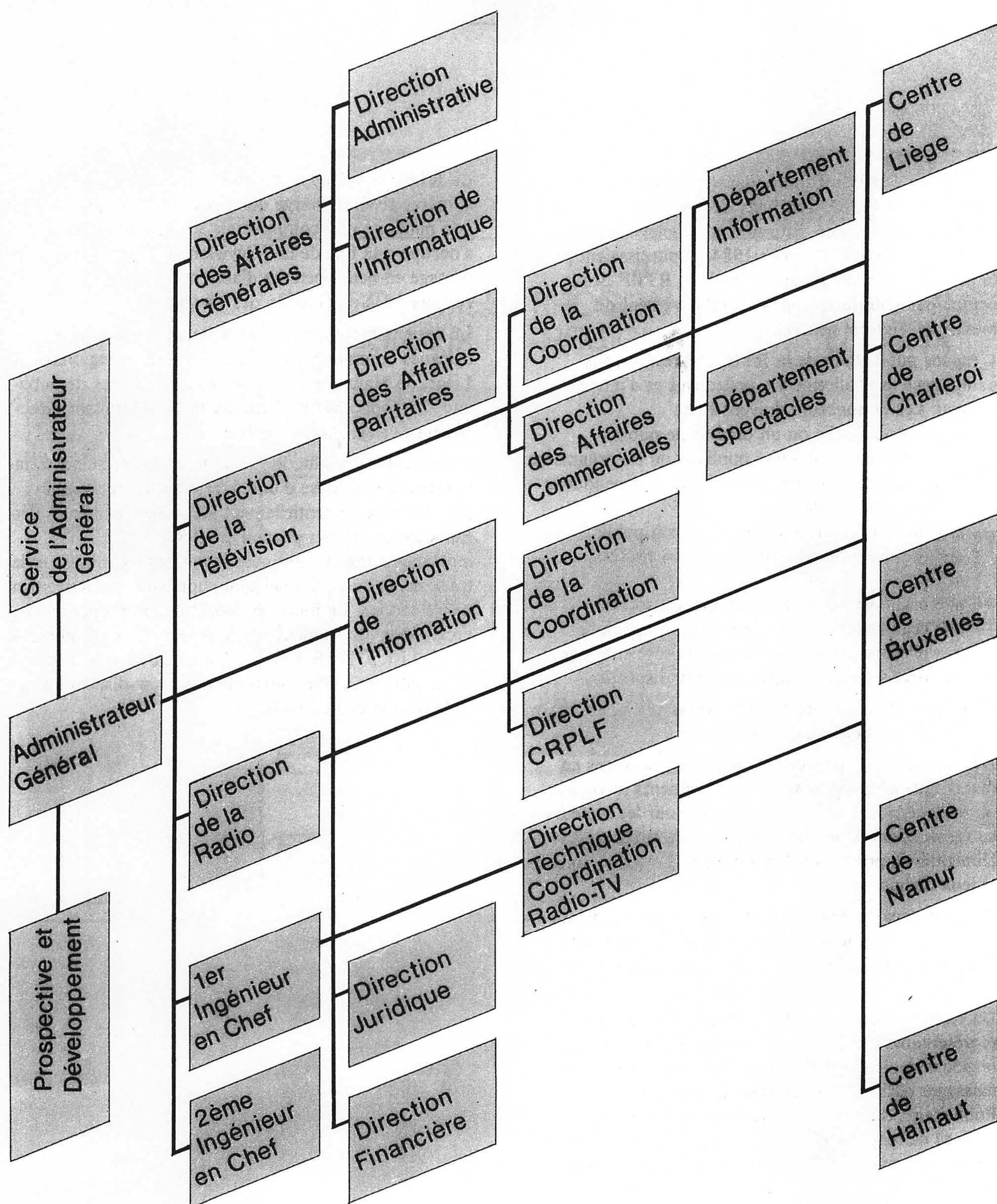
	1.1.1985	1.1.1984
Personnel culturel	860	837
Personnel technique	836	807
Personnel administratif	651	645
Personnel ouvrier	309	299
Personnel de complément	53	53
Total	2.709*	2.641

* La différence de 68 emplois est le résultat des 52 recrutements du plan 1984 auxquels s'ajoutent 16 emplois issus principalement de la mensualisation de traitements d'agents payés antérieurement au cachet.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CENTRE DE PRODUCTION

Centre de Liège	8,88 %
Centre de Charleroi	5,32 %
Centre de Bruxelles	4,13 %
Centre de Namur	3,77 %
Centre du Hainaut (Mons)	3,73 %
Emetteurs	2,30 %
Cité Reyers (autres que le Centre régional de Bruxelles)	71,87 %
	100 %

ORGANIGRAMME DE LA RTBF



LA PUBLICITÉ NON COMMERCIALE

Le 8 juillet 1983, la Communauté française autorisait, par décret, la RTBF à diffuser des messages de publicité non commerciale. En radio et en télévision. Six mois plus tard, le 1er janvier 1984, apparaissaient pour la première fois sur les antennes de la RTBF des écrans publicitaires composés exclusivement de messages d'intérêt général.

L'espace publicitaire de la RTBF est réservé aux campagnes institutionnelles, collectives et d'intérêt général. Les annonceurs doivent être :

— un pouvoir public ou un organisme public;
— un établissement d'utilité publique ou un organisme placé sous le contrôle, la tutelle ou la dépendance d'un pouvoir public;
— une institution internationale de droit public;
— une organisation ou une association professionnelle;
— une organisation ou une association sociale;
— une organisation ou une association culturelle;
— une organisation ou une association scientifique;
— une organisation ou une association sportive.

Tous les secteurs économiques sont admis à l'exception des boissons alcoolisées et du tabac.

Des dispositions spéciales régissent les messages en faveur des médicaments, soins, traitements médicaux ou paramédicaux. Il en va de même pour les secteurs suivants : professions libérales, denrées et substances alimentaires, produits cosmétiques et d'hygiène, loteries et jeux de hasard.

Les messages ne peuvent comporter aucune indication de marque de produits ou de services. Seuls les noms des institutions autorisées peuvent apparaître ou être cités.

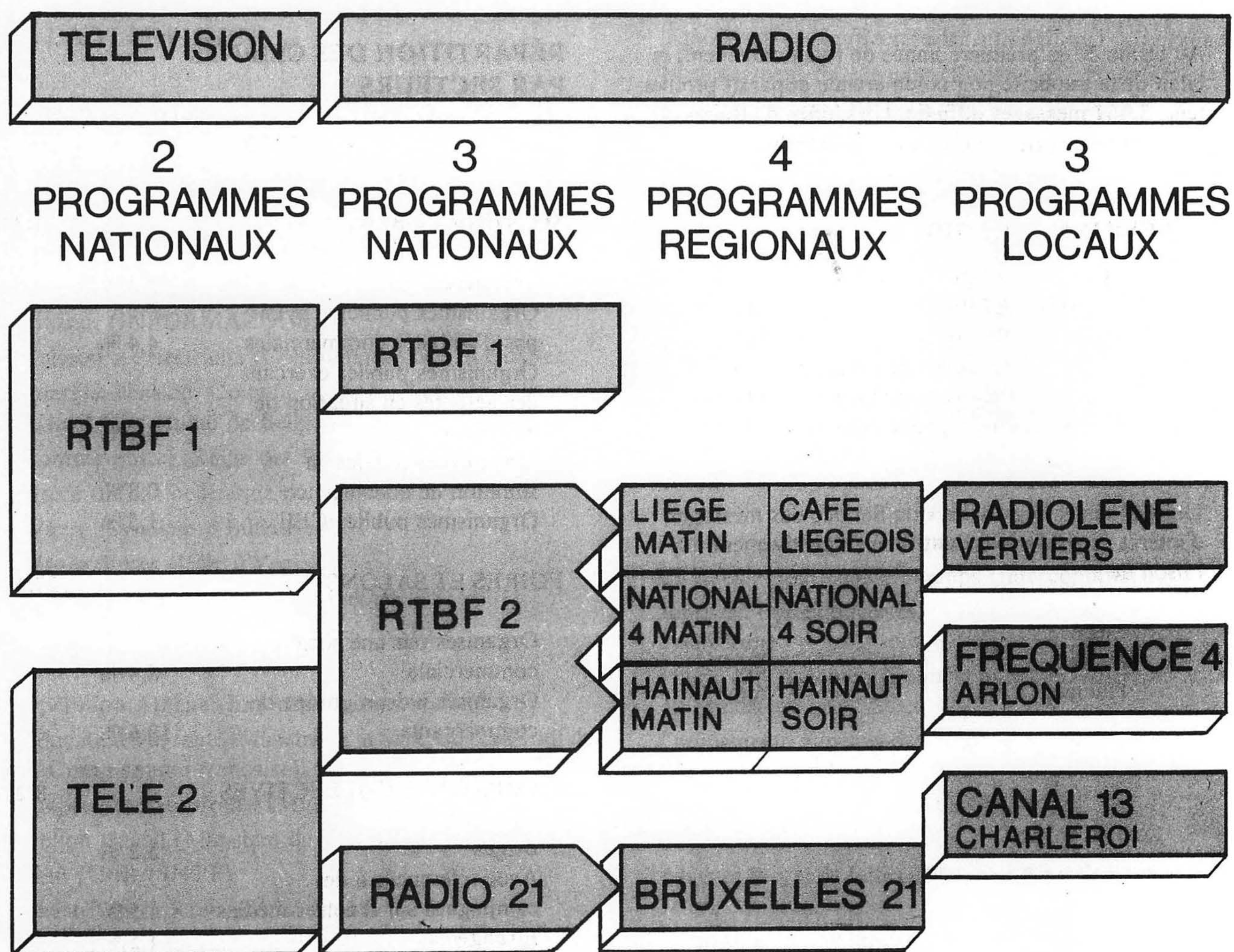
Un Comité d'agréation des messages, composé de représentants des différents secteurs de l'Institut, est responsable, sur le plan du fond et de la forme, des messages diffusés. Un Conseil supérieur de l'Ethique Publicitaire, dont les membres sont nommés par le Conseil de la Communauté française, est chargé de donner son avis sur le respect des conditions définies par le décret.

La RTBF a mis en place un service de messages d'intérêt général chargé de la gestion de l'espace ouvert à la publicité non commerciale sur les antennes. Il s'occupe à la fois de la Télévision et de la Radio. Il se partage en deux secteurs d'activités : la régie de l'espace et la production des messages.

La régie compte cinq collaborateurs à Bruxelles et trois délégués commerciaux auprès des centres régionaux de Liège, de Namur et du Hainaut. Les agences de publicité (75 % du chiffre d'affaires en 1984) traitent directement avec le service central.

Le secteur de production compte également cinq collaborateurs. Il dispose d'une infrastructure technique propre fondée essentiellement sur un équipement vidéo Betacam et 1". Il a produit en 1984, 53 % des messages diffusés. Les investissements techniques et les traitements du personnel sont supportés financièrement par le service. Le fonctionnement de la production ne grève donc absolument pas le potentiel programmes de la Télévision. En Radio, par contre, le service dispose d'une infrastructure technique mise à sa disposition par la Direction de la Radio.

LES PROGRAMMES RADIO-TV OUVERTS AUX MESSAGES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



BILAN D'UNE PREMIÈRE ANNÉE

Au terme de sa première année de fonctionnement, le bilan de la publicité non commerciale apparaît prometteur. 3.461 messages diffusés. Un chiffre d'affaires de 105 millions, régie et production confondues.

TÉLÉVISION		RADIO		
RTBF 1	1180	RTBF 1	772	2281
TELE 2		RTBF 2	343	
		Radio 21	360	
		Décrochage Hainaut	163	
		Décrochage Liège	448	
		Décrochage Namur	193	

Les « antennes régionales » du Service des messages d'intérêt général y ont contribué respectivement à raison de :

Liège	22,5 %
Namur	5,6 %
Hainaut	6,6 %

RÉPARTITION DES CLIENTS PAR SECTEURS

SECTEUR PUBLIC		14,9 %
Ministères	5,2 %	
Organismes publics n'ayant pas d'activités commerciales	4,4 %	
Organismes publics exerçant des activités en situation de monopole	3,0 %	
Organismes publics en situation de concurrence	0,8 %	
Organismes publics CEE	1,5 %	
FOIRES ET SALONS		27,6 %
Organisés par une société commerciale	8,9 %	
Organisés par un groupe de commerçants	18,6 %	
CAMPAGNES COLLECTIVES		8,2 %
Belges	5,2 %	
Avec références à des campagnes sur d'autres médias	1,5 %	
Etrangères	1,5 %	
TOURISME		8,2 %
ENSEIGNEMENT		12,6 %
MANIFESTATIONS SPORTIVES		8,9 %
ORGANISMES CULTURELS		11,2 %
CAMPAGNES CARITATIVES		4,5 %
DIVERS		3,7 %

EXEMPLES DE CAMPAGNES DIFFUSÉES EN 1984

À LA TÉLÉVISION

Collective produits surgelés (ABEPAS).
Biscottes rondes (VERBISKO).
Yaourt et fromage frais (ONDAH).
Fromages de Hollande (Office néerlandais des produits laitiers).
Gaz naturel (ARGB).
Mazout (INFORMAZOUT).
Cuisson à l'électricité (Communauté de l'électricité).
Epargne-pension, Compte Jeunesse, Compte à 16 ans (Crédit Communal de Belgique).
Compte postal (Régie des Postes).
Grèce (Office hellénique du Tourisme).
Wavre (Syndicat d'Initiative).
Visitez Ypres (Ville d'Ypres).
De Panne (Commune de La Panne).
Fêtes du fromage de Passendael (ASBL).
Zoo d'Anvers.
Opération Athéna (Exécutif régional wallon).
Education à la santé (Ministre de la Santé de l'Exécutif de la Communauté française).
Propreté des autoroutes (Ministère des Travaux publics).
Action travail (Ministère de l'Emploi).
Plan IC-IR (SNCB).
Faust (Opéra Royal de Wallonie).
Festival International du Rire (Ville de Rochefort).
La Fagnarde (Ski Club de Bruxelles).
Belgian Indoor Championship, Mémorial Yvo Van Damme, Jumping de Bruxelles (COIB).
20 km de Bruxelles, Marathon de Bruxelles (Bruxelles Promotion).
Toto, Duo, Presto (Loterie Nationale).
Sweepstake (Tiercé belge/Loterie Nationale).
Salons (Maison Idéale, Jardin, Batibouw, Foire du Livre...).
Ventes par correspondance (Groupement de la vente par correspondance).
Tapis laine vierge (Secrétariat international de la Laine).
Enseignement du Hainaut (Province du Hainaut).
Enseignement du Brabant (Province du Brabant).
Institut Lucien Cooremans (Ville de Bruxelles).

À LA RADIO

Salons (Auto, Agriculture, Vacances...).
20 km de Bruxelles (Bruxelles Promotion).
Genval Squash Trophy (Fédération de Squash rackets de Belgique, ASBL).
Jumping de Namur (ASBL).
Belgian Indoor Championship, Cross de Hannut, Grand Prix Eddy Merckx (COIB).
Action Mascotte Olympique (COIB).
Circuit de Spa-Francorchamps (Intercommunale).
Journées Portes ouvertes (Commission de la Bourse de Bruxelles).
Plan d'Aménagement/Enquête publique (Agglomération de Bruxelles).
Equipements annexes des autoroutes (Ministère des Travaux publics).
Postogram (Régie des Postes).
Duo (Loterie Nationale).
Athénée Royal de Jette (ASBL Les Amis de l'Athénée de Jette).
Quinzaine du bon langage (Fondation Charles Plisnier).
Droit à l'Information (Centre de Lecture publique).
Prévention et soins dentaires (Groupement francophone de promotion des soins dentaires ASBL).
Faust (Opéra Royal de Wallonie).
Institut provincial d'Enseignement secondaire de Seraing (Les Amis de l'Ecole technique).
Institut supérieur industriel liégeois (AMISIL, ASBL).
Collège Saint-Martin de Seraing (Association des Anciens).
Enseignement de l'Etat à Liège (Association liégeoise des chefs d'établissement de l'Enseignement secondaire).

Institut Marie-José (Liège).
Enseignement provincial du Hainaut.
Micro-informatique (CIGER).
Jogging de Verviers (Ville de Verviers).
Crêtes de Spa (RAC Spa).
Trial Indoor (Motor Union Charleroi).
Tourisme aux Prés de Tilff (Centre touristique, ASBL).
Croisière sur la Meuse (Complexe touristique de Blégny-Trembleur).
Visitez Liège (Ville de Liège).
Fabrimétal.

Brokantica.

Exposition officielle de Namur (Bureau économique de la Province).

Arts et Sports (Centre de création artistique de la Ville de Mons).

Salons (Liège, Charleroi, Namur, etc.).

Marché couvert de Ciney (Cercle des Collectionneurs du Condroz).

Foire de Libramont.

Foire de Modave.